

heCh



CHARLEMAGNE

Régendat Sciences humaines

SDD 3 - Histoire médiévale

François Hardy

La ville au Moyen âge et
aux Temps modernes.

Dossier
documentaire

1 - La (re)naissance des villes vers l'an mil

La naissance d'Ardres (vers 1060), seigneurie, bourg et château. Par Lambert d'Ardres, dans G.

FOURNIER, Le château dans la France médiévale, Paris, 1978, p. 286.

«Herred [le père d'Arnoul] avait sa résidence à Selnesse, entre un bois [Bois-en-Ardres] et le marais (...).

Quant au lieu où se presse actuellement la population d'Ardres, il était alors à l'usage de pâture et presque désert ; seulement le long de la route qui le traversait, vers l'emplacement du marché actuel, demeurait un brasseur de bière, chez qui les gens de la campagne s'assemblaient pour boire ou jouer à la paume, à cause du grand espace qu'il y avait là. Tout le reste, jusqu'au mont Agemeline, tenu à l'état de terre vague, était appelé « la pâture », c'est-à-dire « arde » dans le langage du pays (...). Plus tard, des gens d'autres régions vinrent y demeurer et, par l'accroissement de la population, il se forma un village.

La population ayant augmenté sur ce site, le village se développa ; la renommée du nom d'Ardres s'accrût tellement que Herred songea à transférer sa maison à Selnesse.

Le comte Eustache [de Boulogne], comme il ne possédait rien en propre à Hénin et à L'Ecluse, à l'exception de l'hommage, et, comme les habitants de Hénin et de L'Ecluse étaient rebelles à son autorité, concéda en fief et à perpétuité les droits qu'il avait à Hénin et à L'Ecluse à son sénéchal, Arnoul Ier, seigneur d'Ardres, moyennant l'hommage et en échange de services (...). C'est pourquoi Eustache, seigneur de Hénin, et Baudoin de L'Ecluse firent hommage à Arnoul et lui promirent leurs services, conformément à la volonté du comte de Boulogne. Pour cette raison, des habitants de Hénin, de Douai et de L'Ecluse affluèrent spontanément auprès d'Arnoul, à Ardres, parce qu'ils trouvaient que ce seigneur leur était bienveillant et ils choisirent de résider à perpétuité sous son autorité, avec les habitants d'Ardres. Mais quand les habitants d'Ardres se disputaient avec eux, ils leur reprochaient, en termes méprisants, d'être des étrangers et d'être de condition servile.

Arnoul Ier, voyant la fortune lui sourire (...), construisit dans le marais, à Ardres, une écluse située à environ un jet de pierre d'un moulin, ainsi qu'une seconde écluse. Entre ces écluses, au milieu des marais (...), presque au pied de la hauteur qui les borde, il aménagea, en signe de sa puissance militaire et en terre rapportée (agger), une motte (mota) ou donjon (dunjo) (...). Il entourra d'un très puissant fossé le terrain compris dans l'enceinte extérieure, à l'intérieur de laquelle fut inclus le moulin. Bientôt, après avoir détruit toutes les constructions de Selnesse, ainsi que son père l'avait décidé, il renforça le donjon d'Ardres avec des ponts, des portes et tous les édifices nécessaires.

A partir de ce jour, le principal lieu d'habitation des hommes de Selnesse ayant été détruit et les constructions ayant été transférées et réunies à Ardres, le souvenir même que des hommes avaient habité Selnesse disparut, de sorte que partout Arnoul fut appelé protecteur et seigneur des habitants d'Ardres.

Arnoul Ier vivait tranquillement dans sa terre d'Ardres, recherchant comment il pourrait élever Ardres en titre et en honneur. Il s'adressa donc à Baudoin, alors comte de Guines, et il obtint de pouvoir faire de son village d'Ardres une petite place forte qui, quoique de petite taille, serait libre. Après en avoir obtenu l'autorisation moyennant le versement d'une très grande quantité de deniers au comte (...), le seigneur d'Ardres institua douze pairs ou barons qu'il attacha au château d'Ardres, puis, après avoir aménagé, en dehors de l'enceinte, un très puissant fossé en forme de cercle comme une couronne, il établit au centre un marché et proclama qu'il se tiendrait désormais et à perpétuité le jeudi de chaque semaine. Il donna des échevins à cette localité. »

Bruges, Chronique de Jean le Long, abbé de Saint-Bertin, XI^{Ve}.

« (Au Xe siècle), le comte de Flandre, construisit une forteresse. Par la suite, pour les besoins et les nécessités de ceux de la forteresse, des marchands d'articles coûteux commencèrent à affluer près du pont du château ; ensuite des taverniers, des aubergistes se mirent à construire des maisons et à préparer des logements pour fournir à manger et à coucher à tous ceux qui avaient affaire avec le seigneur durant ses séjours en ces lieux. Leur formule était : « Allons au pont. » Les habitants s'y accrurent de telle sorte que bientôt naquit une ville importante qui, jusqu'à aujourd'hui, conserve son nom vulgaire de pont, car «brugghe» signifie pont en flamand. »

Saint-Trond, Rodulphe, Chronique de l'Abbaye de Saint-Trond, vers 1115

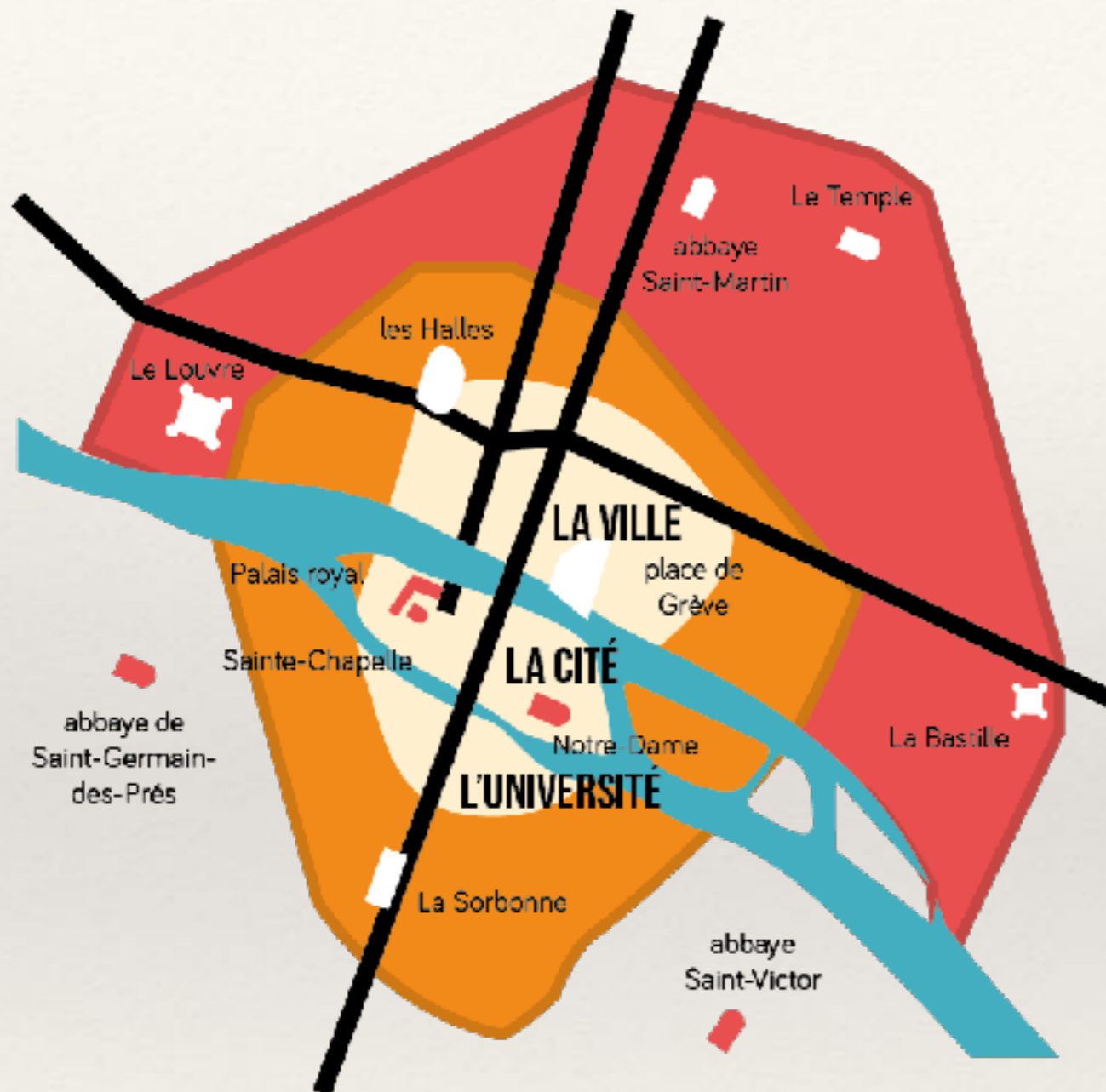
« Ce qui concourrait encore à l'accroissement de ces richesses, c'était le tombeau de saint Trudon, où se manifestaient journellement avec éclats de nombreux miracles, dont la réputation était à tel point répandue de par le monde que ni l'enceinte de l'abbaye, ni même le territoire de notre ville ne suffisait à contenir la foule des pèlerins. En effet, jusqu'à près d'un demi-mille à la ronde à partir de notre ville, sur toutes les voies publiques qui y convergeaient, mais aussi à travers les champs et les prés, une masse de pèlerins - nobles, hommes libres et gens du commun - affluait chaque jour, mais plus particulièrement lors des fêtes. Ceux qui, en raison de l'affluence, n'avaient pu trouver place dans les maisons des gens de la ville, logeaient dans des tentes ou dans des abris improvisés à l'aide de branchages et de tentures : on aurait cru qu'ils avaient pris position autour de la ville pour en faire le siège. Ajoutez à cela une quantité de marchands qui, avec leurs chevaux, leurs voitures, leurs chariots et leurs bêtes de somme parvenaient à peine à amener de quoi subvenir aux besoins de la foule des pèlerins. Que dire alors des offrandes qu'on faisait à l'autel ? Sans parler des bêtes de somme, des chevaux, des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons et des brebis qu'on amenait en quantité incroyable, il n'y avait pas moyen d'évaluer, en nombre ou en valeur, le lin et la cire, les pains et les fromages ; rien que pour ramasser et encaisser le fil d'argent et les pièces de monnaie qui ne cessaient de s'amonceler qu'avec la tombée de la nuit plusieurs sacristains étaient à l'ouvrage, et cela ne leur laissait le temps de rien faire d'autre"



Diptyque de Palude, Huile sur panneaux, Liège, après 1488.

© Grand Curtius

LE DÉVELOPPEMENT DE PARIS AU MOYEN AGE.



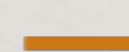
Paris au Xe siècle



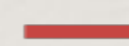
Agrandissement du XIIIe siècle



Agrandissement du XIVe siècle



Enceinte de Philippe Auguste en 1180



Enceinte de Charles V en 1370

1 - Vues générales des villes

Namur, George Braun et Franz Hogenberg, c.1575.



NAMVRCVM, praefata ad Mosellae fluvium castra, ad
viam castrorum, de operi non sine Geographia curi
nando, cum sit, cuius partem pertinet nobis
comparatum. Descriptum ac illustratum a
D. Arnoldo Blaino Civitate & Theologiae Prof.
se. et Cantuarum Namuracensi dignissimo, de re litera
ria bene merito. Anno a C. milia. CLV. MD. LXXV.



Carte de Liège au XVIe siècle gravée sur cuivre par Julius Milheuser en 1627 et publiée par Johannes Blaeu à Amsterdam en 1649, intitulée Legia sive Leodium vulgo Liège. Julius Milheuser fecit. Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ. Vue prise de St-Maur

Lodium Lüttich.



XVIe - Plume et lavis d'aquarelle



Gravure de Matthäus Merian, c. 1650, dans Topographia Westphaliae das ist Beschreibung... publié à Francfort.

Document 2 : Liège aux XIe et XIIe Siècle selon la carte de

Jean Lejeune, in Liège, de la principauté à la métropole,

Mercator Anvers, 1974, p. 48 et 49.



Liège aux XIe et XIIe Siècle selon la carte de Jean Lejeune, in Liège, de la

Domaines

A. Palais épiscopal principauté à la métropole, Mercator Anvers, 1974, p. 48 et 49.

B. Cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert

C. Abbatiale bénédictine de Saint-Jaques

Collégiales

I. Collégiale Saint-Pierre

II. Collégiale Saint-Martin En-Mont

III. Collégiale Saint-Paul

IV. Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste

V. Collégiale Sainte-Croix

VI. Collégiale Saint-Denis

VII. Collégiale Saint Barthélemy

Églises Paroissiales

1. Notre-Dame Aux-Fonts

2. Saint-Clément et Trond

3. Saint-Remacle En-Mont

4. Saint-Martin En-Île

5. Saint-Adalbert

6. Saint-Nicolas Aux-Mouches

7. Saint-Hubert

8. Sainte-Aldegonde

9. Saint-Thomas

11. Sainte-Ursule

12. Saint-Michel Sur-le-Marché

13. Saint-André

14. Sainte-Catherine

15. Sainte-Marie-Madeleine

16. Saint-Etienne

17. Saint-Gangulphe

18. Saint-Michel En-Sauvenière

19. Saint-Séverin

20. Saint-Servais

21. Saint-Jean-Baptiste

22. Saint-Georges

23. Saint-Nicolas Aux-Trez

24. Saint-Pholien

25. Saint-Nicolas

A. Porte de Saint-Martin

B. Porte de l'Official

C. Hasselinporte

D. Porte de Sainte-Catherine

E. Porte du Vivier

F. Porte du Pont-d'Île

G. Pont des Arches

H. Pont d'Avroy

J. Pont Saint-Nicolas

K. Pont-d'Île

L. Publémont

M. Gué du Trez

O. Outremeuse

P. Paquis

En cyan:

-Hospitalet Saint-Michel

Place du Marché

-Hospitalet Saint-Abraham en

Féronstrée

Plan de la Ville de Liège, Office du Tourisme.



Leodium potentissima Ciuitas.



Giacomo Filippo FORESTI di BERGAMO, Leodium potentissima civitas

1503 - gravure sur bois - 83 x 53 mm dans "Supplementum Supplementi Chronicarum"



Reconstitution de Liège vers l'an mil, avec les murailles de l'époque de Notger et la cathédrale Saint-Lambert en style roman. histart



Reconstitution de Liège aux Temp Modernes. histart

Anvers. Guichardin. "Hantwerpen". Gravure sur cuivre et peinture à l'aquarelle, vers 1607.



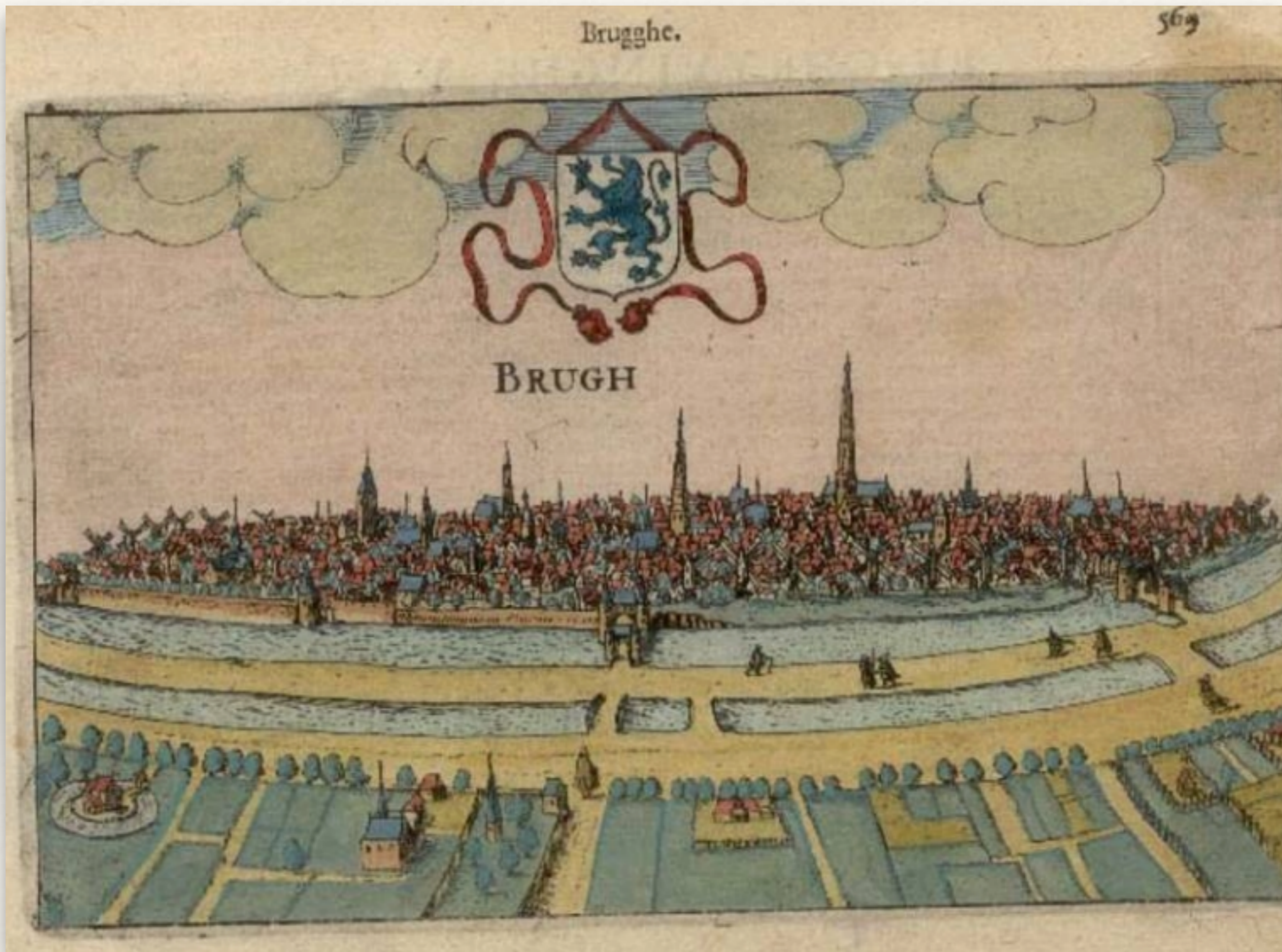
Anvers. Guichardin. "Ghendt". Gravure sur cuivre et peinture à l'aquarelle, vers 1607.



Anvers. Guichardin. "Mons". Gravure sur cuivre et peinture à l'aquarelle, vers 1607.



Anvers. Guichardin. "Brugh". Gravure sur cuivre et peinture à l'aquarelle, vers 1607.



HUY

Est une schön
und große, in ei
ner lustigen Ge
gend gelegene
Stadt, an der Ma
se, zu den Bisthu
Lüttich gehörig.
Es ist alhier zu
sehen die Kirche
St. Maria, das
Creutzordens-Ge
ster, die schöne
Steinerne Brücke
auf dem Berg u
ber das ansehb
und feste Schloß.
Die Holländer
eroberten diesen
Ort 1702, vertrie
bten ihn aber
im Frieden zu U
recht dem Cha
fürsten von Löb

HUY.
Im Bisthum Lüttich.



G. Bodenehr fecit et exc. 1704.

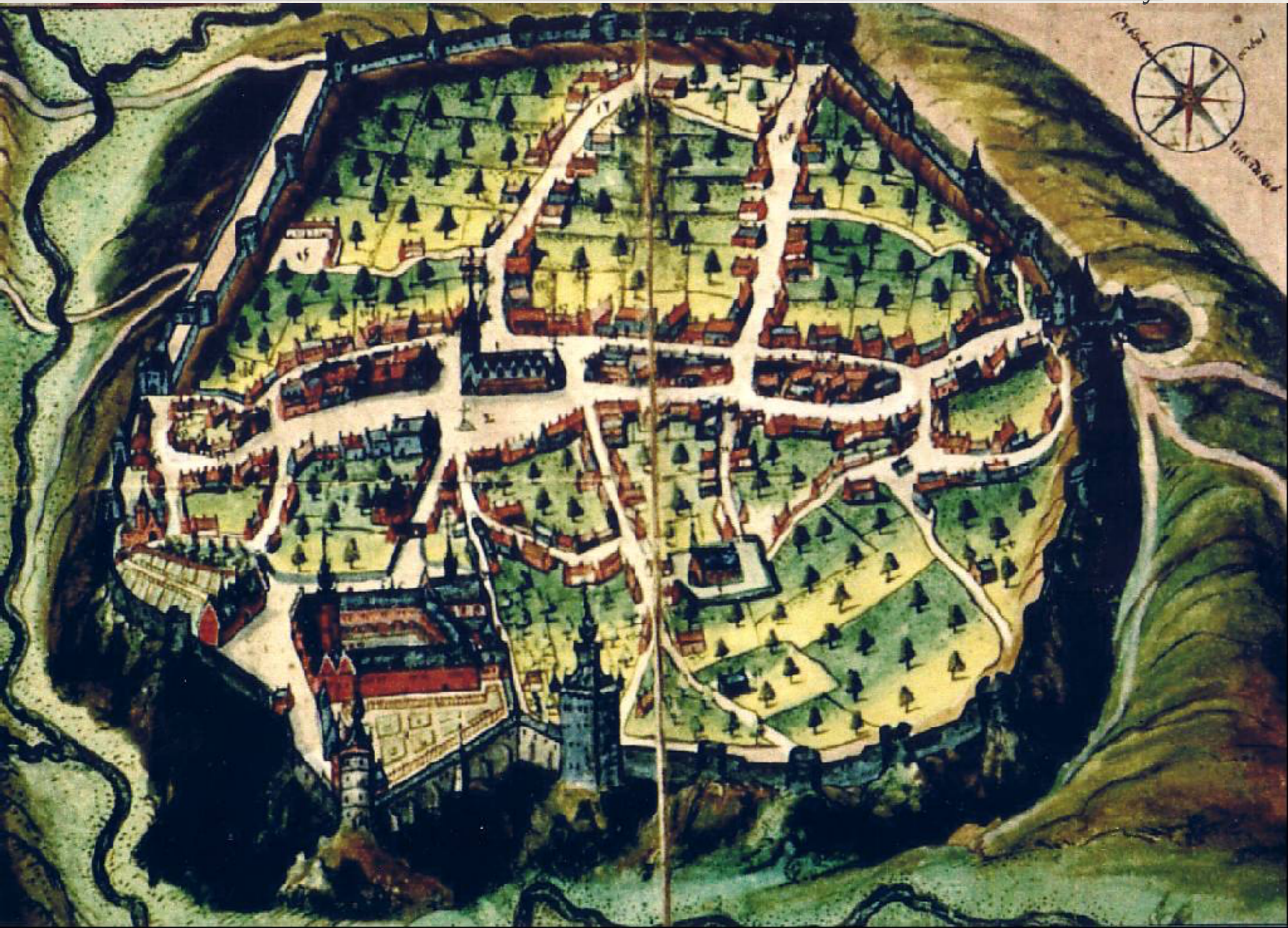
Condé-sur-Escaut, Album de Croÿ, vers 1600.



Thuin, miniature extraite des Albums de Croÿ, début du XVIe S.



Plan cadastral de la ville de Beaumont en 1606. Pour le duc Charles de Croy.



Bruges, Le voyage de Monetarius aux Pays-Bas, 1495

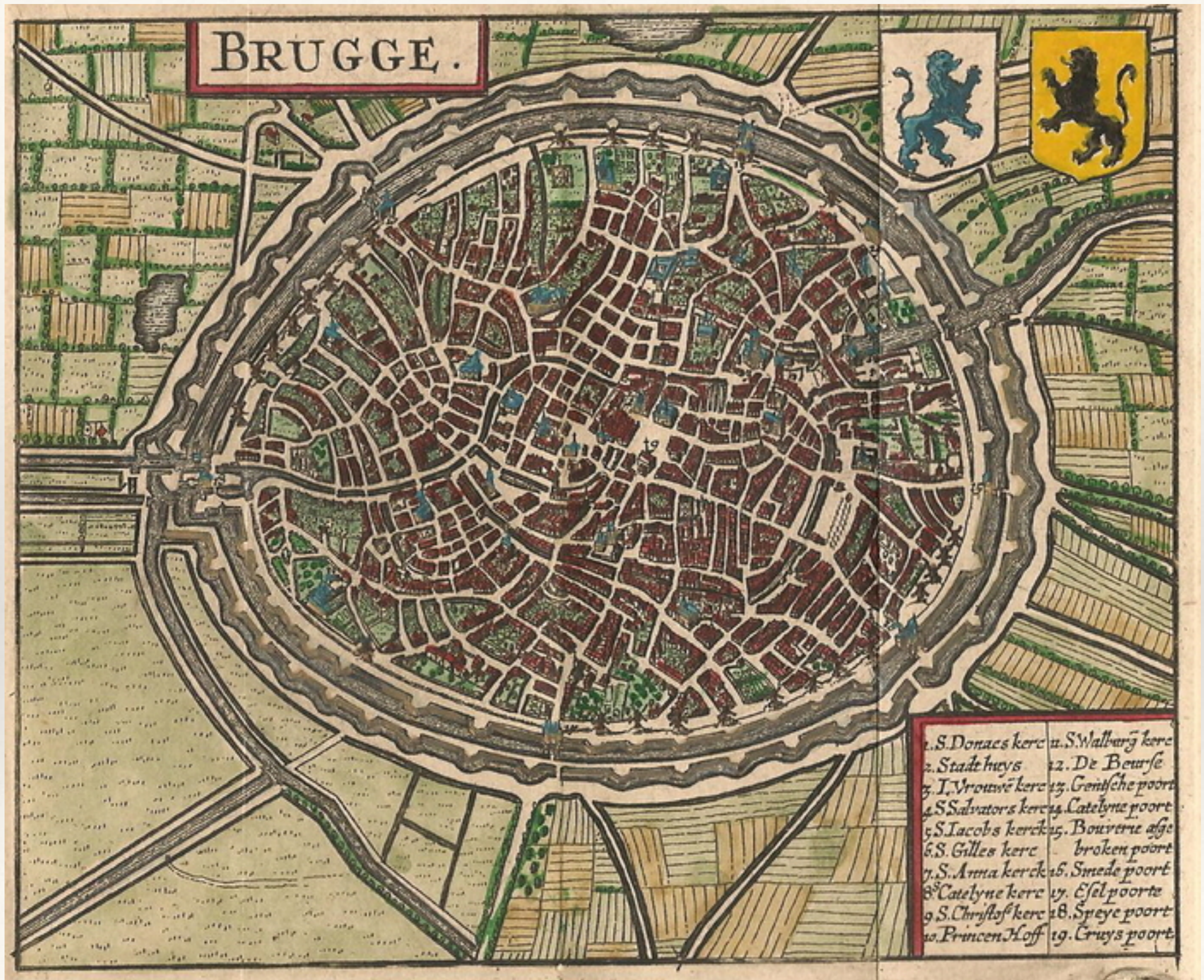
C'est une très belle ville, située dans une belle plaine. Nous avons gravi les 380 degrés de la tour la plus haute (le beffroi), et j'ai pu estimer que le pourtour de la cité est égal à celui de Milan en Lombardie.

La ville est construite suivant un plan circulaire, avec un rempart très puissant qui l'entoure (...) et en plus de cela un grand remblai. Au-dessus de ce remblai et sur toute l'étendue de l'enceinte circulaire, on voit au moins trente ou quarante moulins à vent. Par delà ce large remblai, se trouvent deux fossés plein d'eau : ils sont larges et profonds et constituent une bonne fortification pour la ville...

Bruges a de nombreux canaux sillonnés par des chalands portant plein de denrées alimentaires et même toute autre marchandise. Il y a tellement de ponts en pierre qu'il faut le voir pour le croire....

Cependant elle n'est pas si peuplée que Milan et il n'y a pas tant de maisons. On y voit des rues pavées, larges, magnifiques, beaucoup de jardins et de parcs, surtout du côté de la porte Sainte Croix.

Lodovico Guicciardini - Brugge. vers 1660, Gravure sur cuivre.



Philippe De Hurgès, Voyages, XVIe siècle.

« La ville de Liège, de même que celle de Huy et de Dinant, est très resserrée ... entre la Meuse et les hauteurs voisines; d'où il résulte ... que ses rues, d'ailleurs très sales et mal pavées, sont trop étroites en général, tandis que faute de terrain, ses maisons sont pour la plupart si élevées qu'elles rendent les rues encore plus sombres. »



Quartier de Martinville,
Rouen (France), vers 1900

3 - La construction des villes

Détail d'une miniature extraite des Chroniques





Jean de Courcy, la Bouquechardière

Construction d'une cité par les
Troyens

France, Paris, XVe siècle

Artiste : Maître de Dunois

Paris, Bibliothèque nationale de
France, Département des manuscrits

Français 62, folio 85 v°



Construction du Temple de Jérusalem

Flavius Josèphe, Les Antiquités
judaiques, enluminure de Jean Fouquet,
vers 1470-1475

Paris, BnF, département des Manuscrits,
Français 247, fol. 163 (Livre VIII)

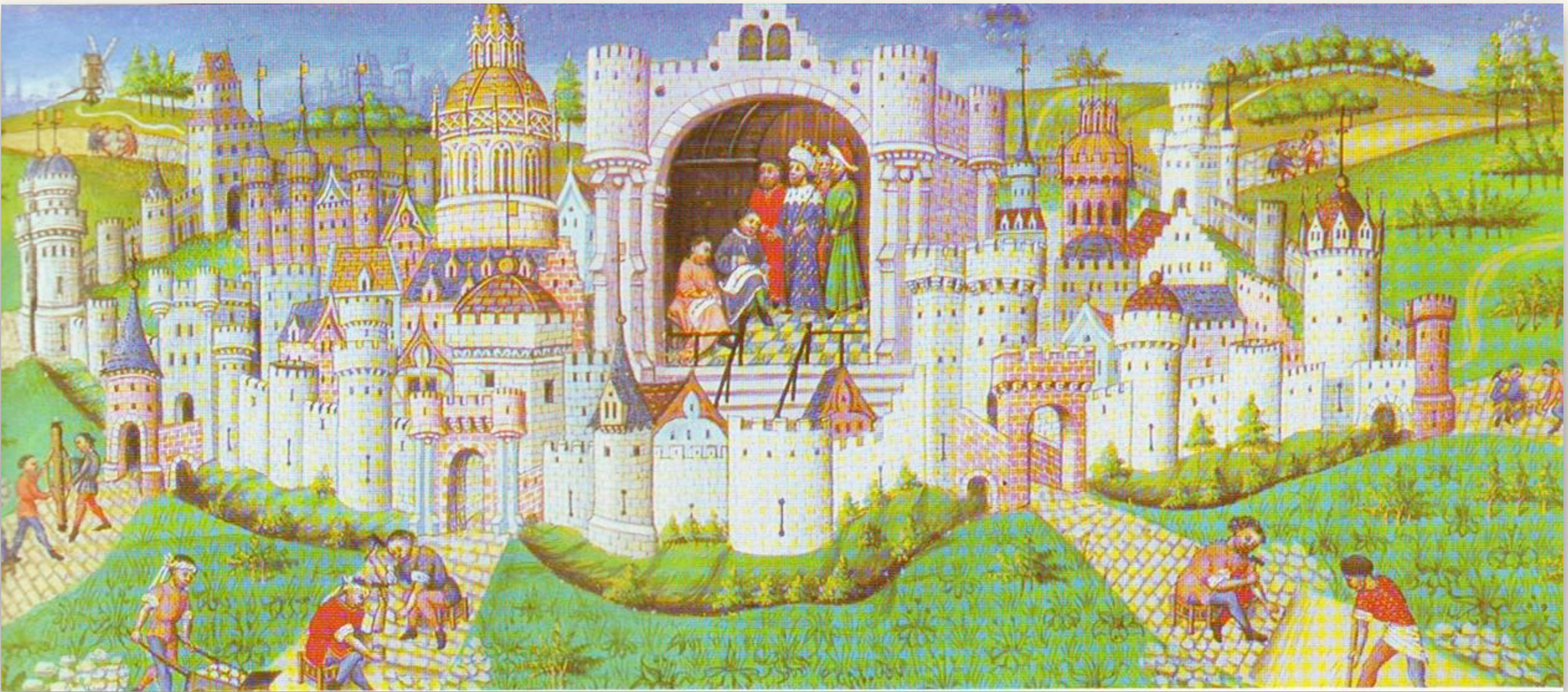
Comptes du chantier de la cathédrale d'Autun pour les années 1294 - 1295

- Dans les carrières, pour l'extraction des pierres: 8 livres, 10 sous, 4 deniers.
- Pour la chaux: 9 l. 8s.
- Pour la coupe et le transport du bois de construction: 17 l. 2 s. 7d.
- A la forge d'Autun: 42 l. 10 s. 6 d.
- Aux manoeuvres pour l'ouverture de la carrière: 4 l. 15 s. 4 d.
- Pour les manoeuvres qui montèrent les tuiles en haut de l'église Saint-Lazare: 1 l. 9 s. 11 d.
- Aux charpentiers: 8 l. 16 s.
- A maître Pierre de Dijon, couvreur: 70 l.
- Au charron, pour les chariots neufs et la réparation des anciens: 2 l 14 s 9 d



Les Grandes Chroniques de France, enluminées par Robinet Testard, France (Poitiers), XV^e siècle

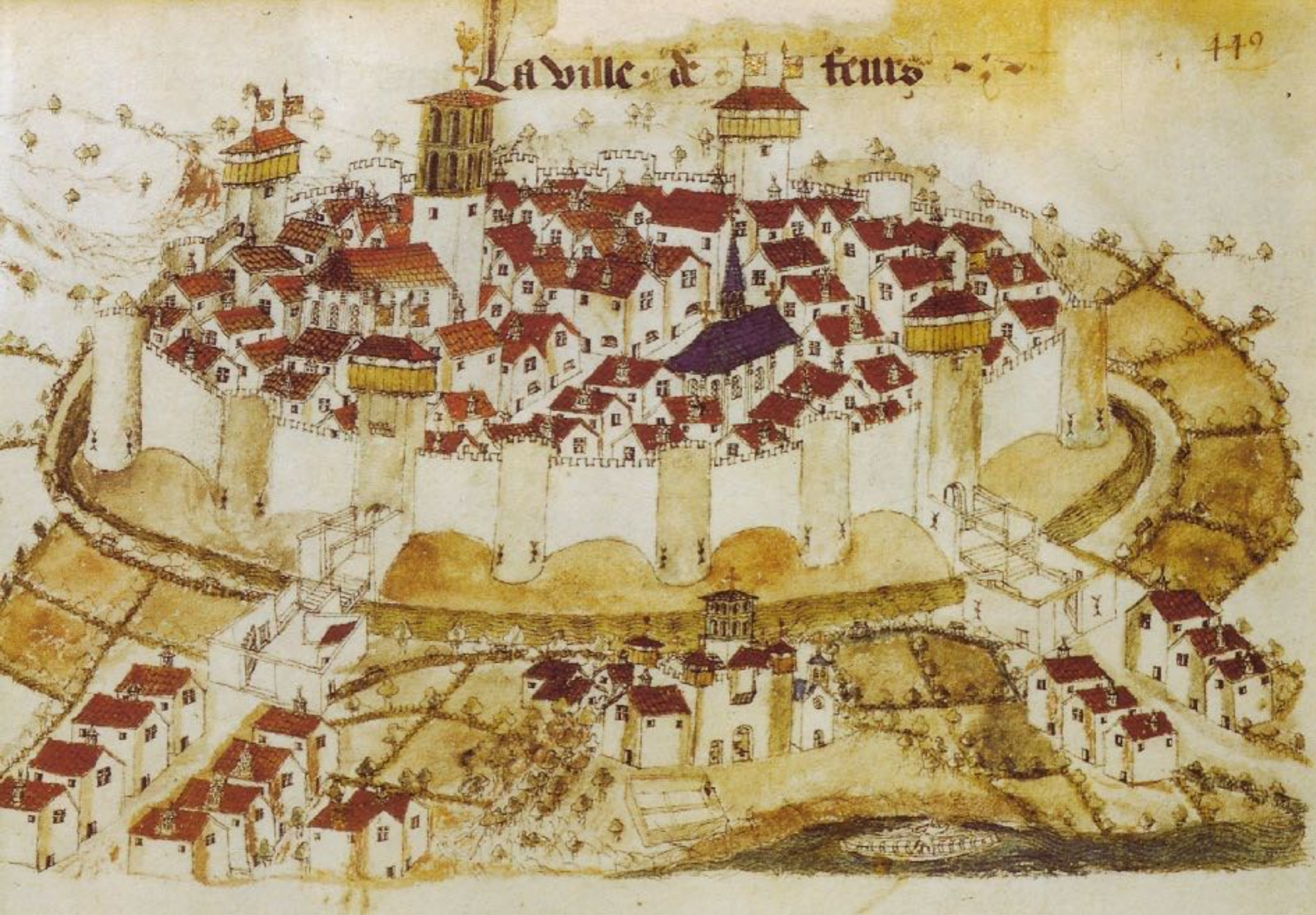
Miniature, Chroniques de Jean de Hainaut, Mons, 1447-



4 - La défense des villes

La ville de Feurs

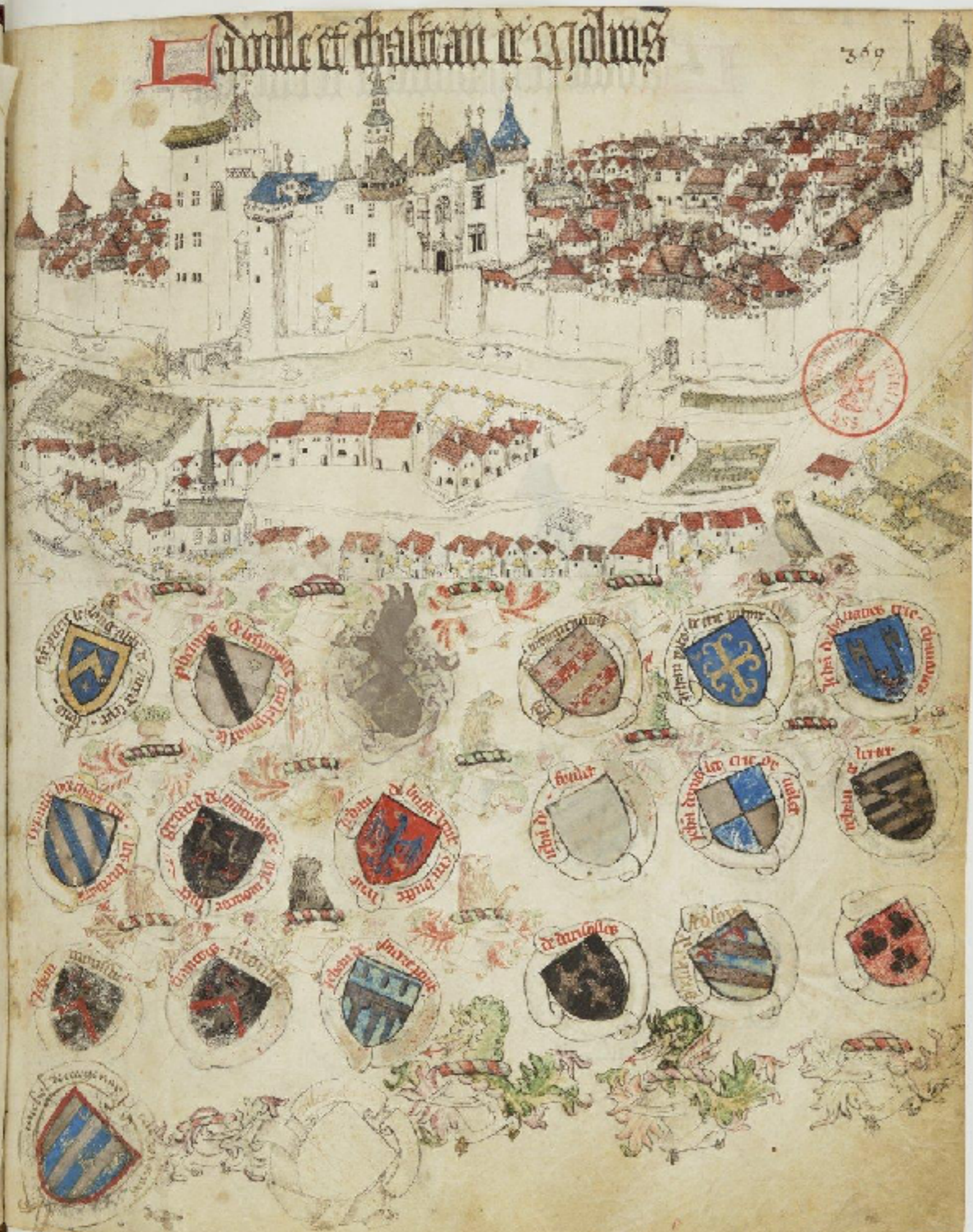
449



La ville de Feurs (Loire) au Moyen Âge (miniature du XVe siècle).



La ville de Feurs (Loire) au Moyen Âge (miniature du XVe siècle).

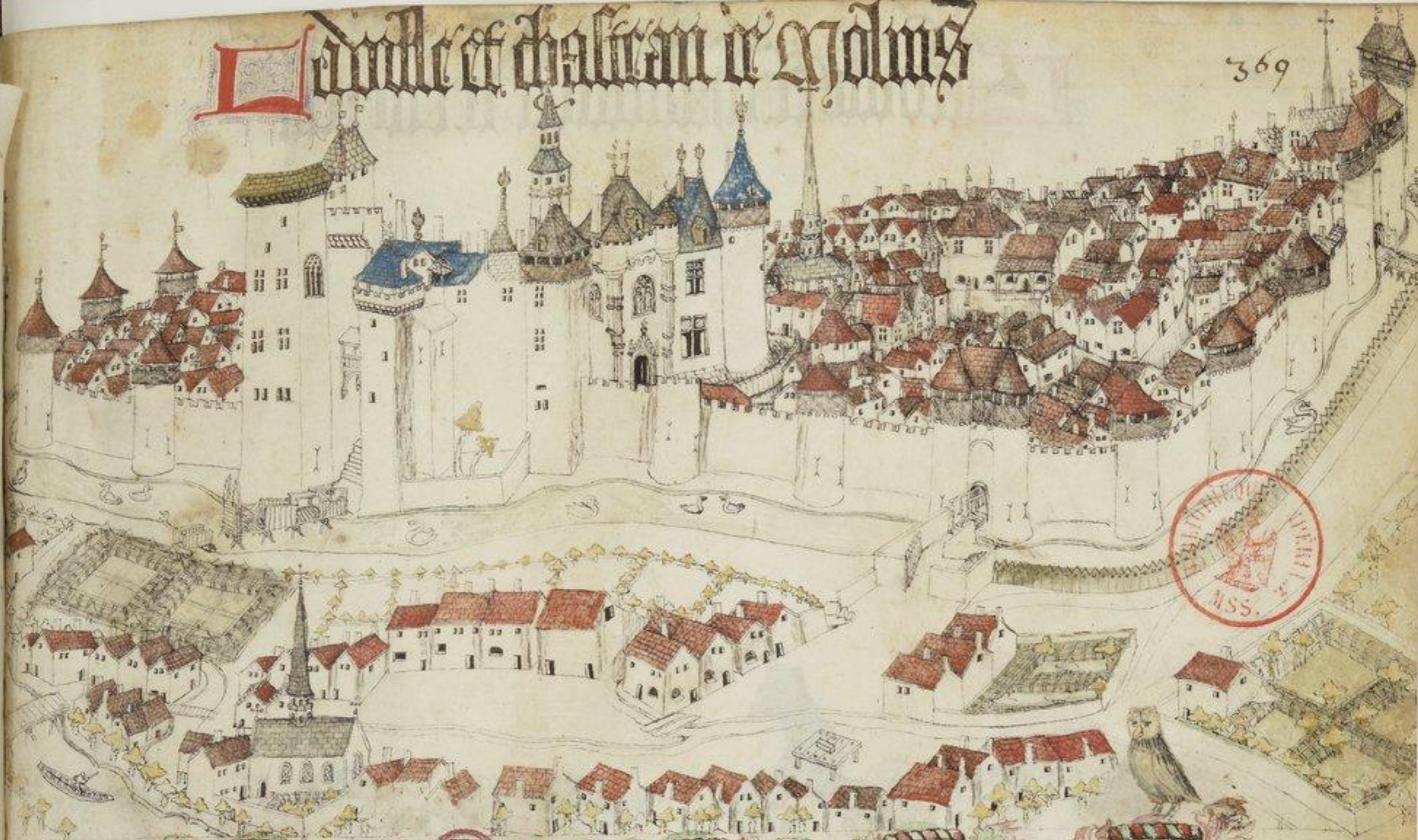


Moulins-sur-Ailier

Guillaume Revel, Armorial d'Auvergne, Forez et Bourbonnais, vers 1456. BNF, Département des manuscrits français, 22297 fol. 369.

Ville et chasteau de Molins

369



Guillaume Revel, Armorial d'Auvergne, Forez et Bourbonnais, vers 1456. BNF, Département des manuscrits français, 22297 fol. 369.

La ville et chateau de monbrison .: En la comte de fores

437



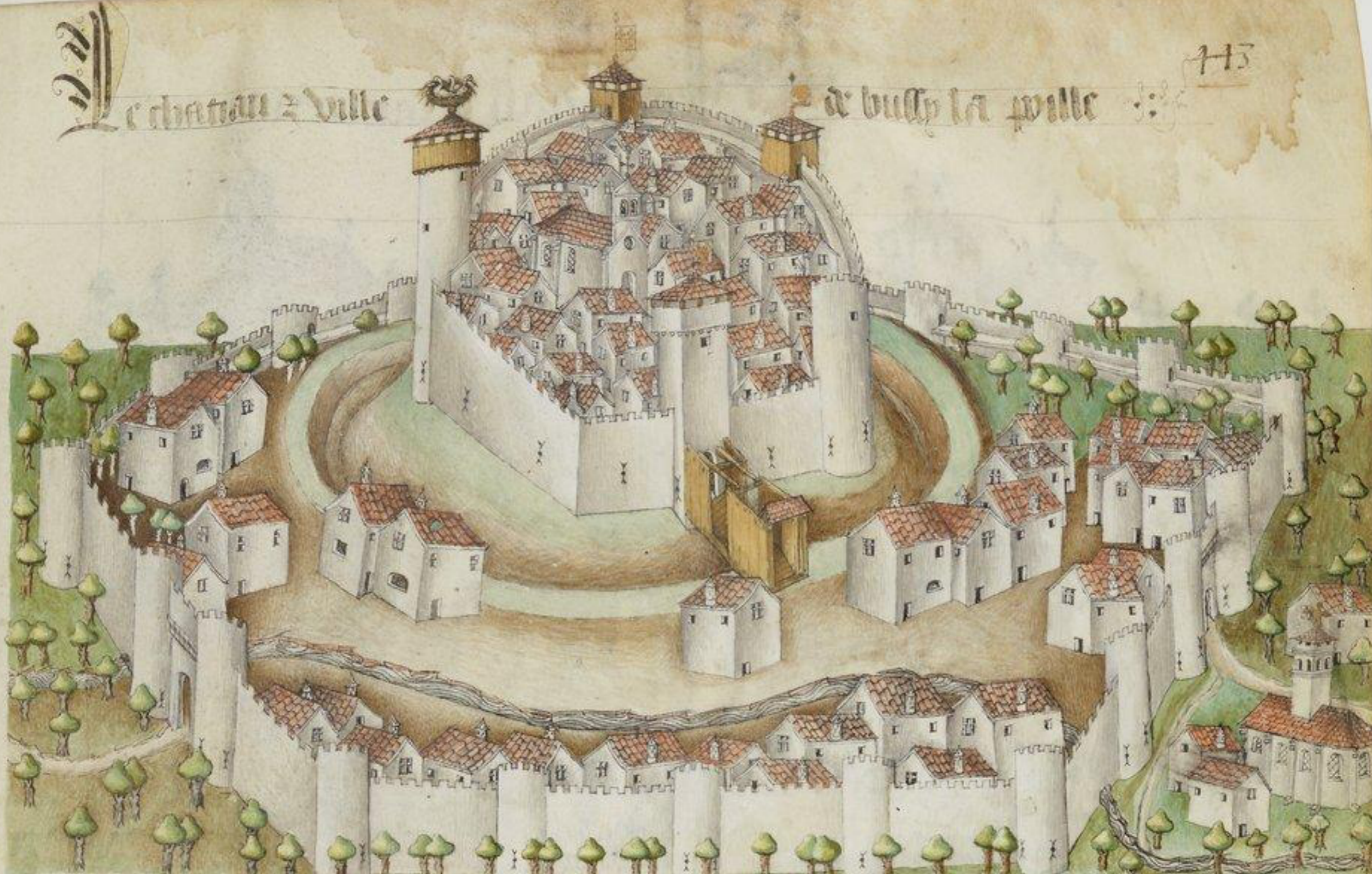
Guillaume Revel, Armorial d'Auvergne, Forez et Bourbonnais, vers 1546. BNF, Département des manuscrits français, 22297 fol. 369.

Le

château & ville

de bully la ville

445



Guillaume Revel, Armorial d'Auvergne, Forez et Bourbonnais, vers 1546. BNF, Département des manuscrits français, 22297 fol. 369.

5 - Le commerce en ville

p^{ri}m^{er}o talia d^{ic}ta p^{ro}duff^{er}entur s^{ec}und^{um} le langage du p^{er}re pour
 instruire toute les assistens. Douc ces d^{ic}tes ainsi traites en
 unte se maison en passent soubz s^{er}mon au d^{ic}tes d^{ic}tes p^{er}ti
 au d^{ic}tes d^{ic}tes de ma maison. Nous faisons fin de ce second livre
 ou quel nous auons hulle art du regne domestique s^{ec}und^{um} un
 science par laide de c^{el}es douc toute science et boue dient.

¶ Par suite le second livre du regne des p^{ri}m^{er}es ou quel est traite
 du gouuernement de maison. Et comme le tres livre le quel traite
 du regne de aie et romulme. Tout le premier d^{ic}te d^{ic}te
 que la comunitie de aie est auantement p^{ri}m^{er}ale et est confitue
 pour cause de bien.



« La ville idéale », miniature
extraite d'un manuscrit de
Gilles de Rome du 14ème
siècle, copié au 16ème siècle.



Gilles de Rome, Le
Régime des
princes.
Bibliothèque
nationale de
France,
Mandragore, base
iconographique du
département des
Manuscrits,
Français 126, fol. 7.





Détail d'une miniature extraite
d'un manuscrit du XIVe siècle,
Bruxelles, Bibliothèque Royale



Une boutique de mercier

Orose, *Faits et choses du monde*, France (Lyon), vers

1480

CU CERTAINS faisoient ceulx
de la cite vne moult grant



Le mercier ambulant

Grandes Heures de Jean de Berry, Paris, XV^e siècle



Les couturières de vêtements
en lin.

Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV^e
siècle

Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.

Vestis lina. Comple frug & puer. Electio lina plectida et pulchra
in uandū tempore caliditate totū nocturnū dnyssat cetera ce pphat
epura uapores. Remo uocū cu mptione sote. Caud quā despiratione
apāt. Coluit mag calid succedū estare meridiana

Leimine Klaiden. Das ist die Kunst zu machen ein linnen kleid. Das erdigen. Deswegen. In dem
Kleid die feuchte. Die temperation die hitz der hitz. und trocken die kalte. und die hitz
mit dem kalte. Das ist die Kunst zu machen ein linnen kleid. Das erdigen. Deswegen. In dem
Kleid die feuchte. Die temperation die hitz der hitz. und trocken die kalte. und die hitz
mit dem kalte. Das ist die Kunst zu machen ein linnen kleid. Das erdigen. Deswegen. In dem
Kleid die feuchte. Die temperation die hitz der hitz. und trocken die kalte. und die hitz
mit dem kalte.



Deus de sem Complō tal et sic d^o Ele de p^ontis eruentis Inuandū forti
fieri cōmōm Noctū Inducit talē. Remō uōc tū pūno lmas sub ea Quid
quāt callitatem Cōuōt mag fūsdēuopitū pūne et septentonalibus
Scidine Klaidr - pūnd cōmōm eruent triditū iūm apud tūm gōnd : ha sū pūent Klaidr hū Klaidr
hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr
hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr hū Klaidr

Le marchand de vêtements de
soie
Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV^e
siècle
Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.



L'apprenti
boulangier
Albucasis,
Tacuinum
sanitatis, Italie
(Milan), vers
1390-1400 Paris,
BnF, département
des Manuscrits,
NAL 1673, fol. 56.

82
Brot
Hans ymb
Hirsebin brot



Albucasis, Tacuinum sanitatis, Allemagne
(Rhénanie), XV. siècle

Paris, BnF, département des Manuscrits, Latin 9333,
fol. 92v.

Quintus mlti Compe forea firmi & Ele de noue graua & pulchre magistrali
Inuicem mult' despona et suozit Man diffinbe desend de sto Venid noc
cu exotis balneo & rebue setuofie Quid quia moditany melidolci
Et hincem quossum Eduar ipate Inuicem yme & septidromibz
Brotu brot - la table avec les loaves au moulin - quid - les uns loaves, les autres loaves - la table
moulin avec les loaves - la table avec les loaves - la table avec les loaves - la table avec les loaves
la table avec les loaves - la table avec les loaves - la table avec les loaves - la table avec les loaves



Le marchand d'huile

Albucasis, Tacuinum sanitatis, Allemagne
(Rhénanie), XV^e siècle

Paris, BnF, département des Manuscrits, Latin 9333,
fol. 92v.

*Meni amigdalarum. Compositio hanc calidam et hanc etiam. Et uero dulci. Tunc
potest fieri et hanc. Namque hanc debet. Rursumque in melle. Quod prius
hinc tempore. Cuius uisus hanc adolecentibus ueris amantibus.*

*Mandelol - ist temperiert samen aus amandeln und wird leicht aus selben. Das heisse hanc ist aus hanc
Si der hanc den hanc wird den selben hanc. Sicut den hanc hanc. Das heisse hanc
Lasset sich nicht hanc. Es macht zimmet temperiert hanc. Sicut uero den hanc hanc. Das
heisse wird hanc hanc.*



*Carnes vitulorum Complē tal' a hui' sp' Et p'p' quod natus fuit iuvenitū
 p'p'at' vntatib' ex p'io Non' i' f'ra spleneticas Rens' nocet cū motu + dul
 nec Quid' quant' nūc' m'it' n'lat' rōnānt' nūc' calid' iuacit' v're + m'ndionānt'
 Pet' gabariū vituline sunt meliores v'ictis
 Kalbfleisch: ist nahrung vntat f'ucht im v'elten grad' Das f'leisch ist im best' N'och h'inter v' gebr'ng' l'etere
 l'och' den v'el'ich'itigen' p'ar'nt' ist g'ut' Das n'och' h'eg' sehr vntat' h'at' d'ar'ch' vil' bl'ute' d'ar'v'or
 ten' v'p'ar'nt' v'ing'it' v'ic' g'le'ic'it' v'ic' v'ant' v'ant' l'and' v'ic' v'ic' d'ar'ch' d'ar' v'ic' v'ic' d'ar'ch' d'ar' v'ic' v'ic'*

La boucherie

Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV^e
siècle

Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.



Le marchand de cervelle

Albucasis, Tacuinum sanitatis,

Allemagne (Rhénanie), XV^e

siècle

Paris, BnF, département des

Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.

Cerebra comple fit & huiusmodi. Et ex an complete mutatio addit & cerebrum
 et cor & ipniquant. Wormen tarde digerunt. Sunt frigidum et corruptum
fero nat in sale organo pulgno montano spere malis & subtiliatum. Quid
gnant sanguis stagnatum infestum. Educunt magis calis inuicibz yrene & foiz ve
 Das Hirn ist nicht vnd kalt. das hilt ist von vollkommen Wet. Es trecht das Hirn vnd
 macht kalt. ist aber schoner des Hirns leuen. Es macht empillen vnd vndt bald von
 vmpiret. Das Hirn corrumpet mit hilt. vnd gnuet. Vnd ist vndt mit hilt gnuet
 gnuet. Macht Pittuaculis vndt hilt. hilt mag den vndt vndt vndt im
 vndt vndt hiltten. Lant.



Le marchand de viande
caprine

Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV.
siècle

Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.

Capita animalium talia et huiusmodi. Et que sunt ex animalibus quibusdam lassant
vendunt et prouocant. Macumetum lenius fricant pondosa et tande duserunt
pro corpore diuersitate in partibus suis et ideo nocet sibi et exruptuare fatum
tenis non cum darsim et tunc et aratibi et masticatione masticos pro
corpore confectionem. Quid etiam humore compositum Coluacium magis calidis
iurebus et pene et moustrum.

Die köpff vom Viech sind in dem grad. Die sind am besten in dem temperierten
Viel kommen. Sie sind den mactumum. Macumetum den Magen. Quid ist ein
der anglicanische die am besten. Darum ist das dem Magen. Macumetum ist
mit tenis. tenis ist ein Macumetum. Macumetum ist ein Macumetum.
am besten ist in dem grad.



Troyes, église de la Madeleine, vitrail de saint Éloi, début du XVIe siècle



Noble personnage et son
jeune page dans une
boutique d'orfèvre
Livre des simples
médecines, France, XV^e
siècle.

A l'amour et a la gloire
de la sainte trinite du
pere et du filz et du saint
esperit. Amen. Je comence
a translater selon mon petit
engier de latin en cler francois
Le livre intitule le lapidaire

Voelle recomander en la p
tection de son treschier enfan
Ceste empryse estre mise a e
fect et a perfection en telle m
mer que la creature pour q
Je fais ceste translation le p
cy entendre si quis en puist



Un potier
Chants royaux sur la
conception, France (Paris),
1500



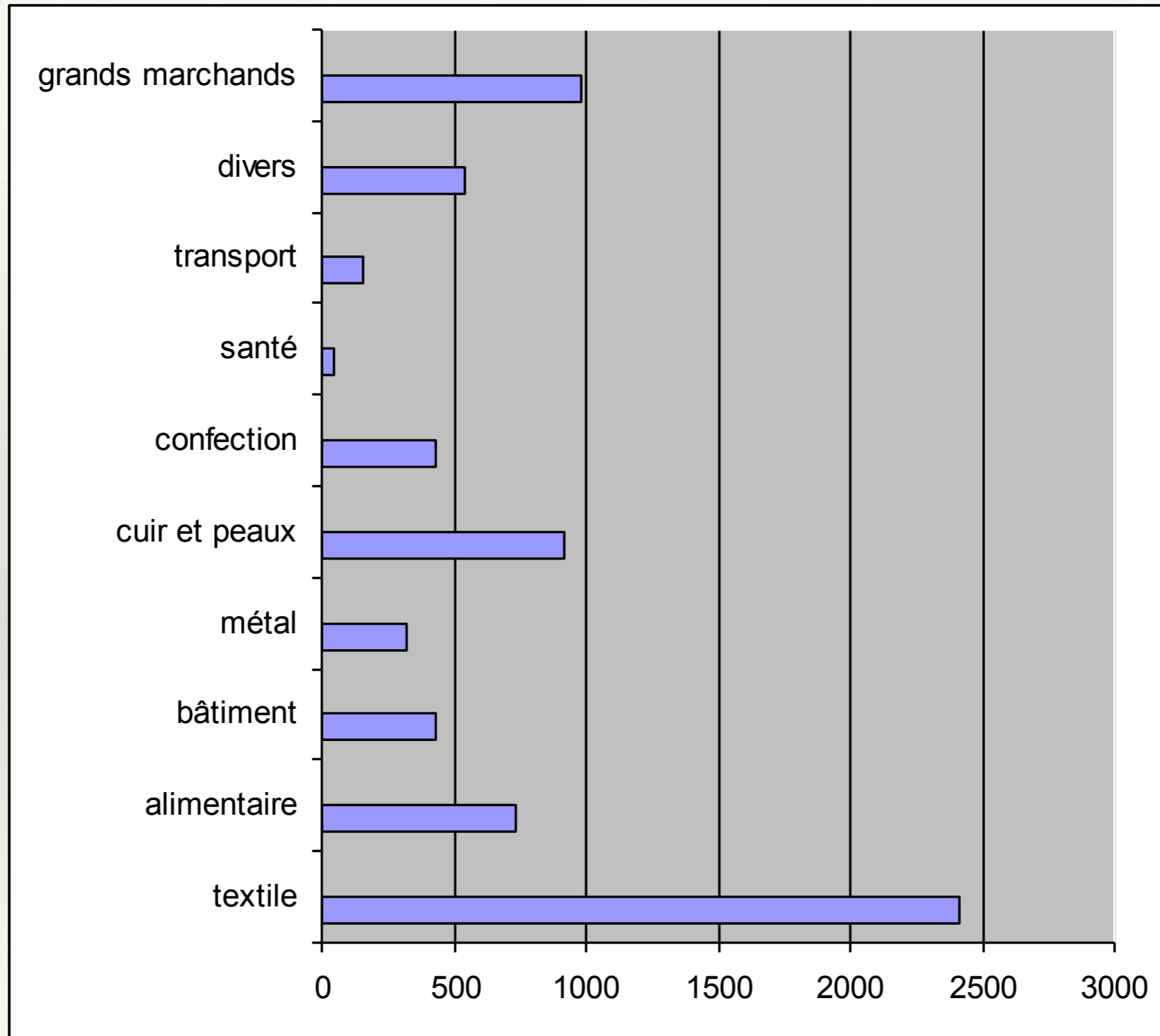
Les États de la société,
enluminure de Jean
Bourdichon, France, fin du
XV^e siècle

Landele
Fiechter



Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV^e
siècle
Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.

L'importance des différents métiers à Bruges vers 1340. Le c
d'avoir une idée de l'importance relative des métiers en 133
armes était de 7234, répartis en 53 corporations de métiers



Vitrail des 32 bons métiers de la cité de Liège

Partie supérieure du vitrail des métiers offert en 1525 ou 1531 par les bourgmestres Arnold le Blavier et Richard de Mérode, tous deux bourgmestres de la cité en 1525 et 1531. Sur le vitrail figurent les blasons des trente-deux bons métiers de la cité de Liège entourant l'effigie de saint Jean-Baptiste mis à l'honneur ici puisque c'était le jour de sa fête, le 24 juin, qu'étaient élus annuellement les deux bourgmestres.



Les trente-deux bons métiers de la cité de Liège et leurs blasons (d'après Muller F.).

Fèvres		Charliers		Pelletiers		Vieux-warriers	
Cherwiers		Meuniers		Naiveurs		Soyeurs	
Boulangers		Vignerons		Maîtres		Charpentiers	
Houilleurs		Pêcheurs		Scailteurs		Maçons	
Cuveliers & Sclaideurs		Porteurs de sacs		Corduaniens		Corbesiers	
Brasseurs		Drapiers		Texheurs		Cureurs & Toiliers	
Retondeurs		Entretailleurs de draps		Ilarengiers & Fruitiens		Mangons	
Tanneurs		Chandelons & Floqueniers					
Merciers		Orfèvres					

Source: Muller F., (2007), *Les trente-deux bons métiers de la cité de Liège*, disponible sur <http://www.fabrice-muller.be/sj/vitraux/vitraux-metiers.html>, consulté le 03/02/2013.

Définition des métiers médiévaux et leurs saints patrons

- Les Boulangers : (Notre Dame de l'Annonciation)
- Les Brasseurs : (Saint Arnould)
- Les Chandelons-flockeniers : marchands de chandelles et vendeurs de flocons, tapissiers et matelassiers (Saint Michel)
- Les Charliers : fabricants de roues de chars (charrons), tourneurs, et autres dérivés (Notre Dame des Paterniers au Couvent des Cordeliers)
- Les Charpentiers : travailleurs du bois depuis les bateaux jusqu'aux instruments de musique (Saint Joseph)
- Les Cherwiers : (ou Tcherwiers) travailleurs de la terre avec charrue ou bêches (Saint Isidore)
- Les Corbesiers : fabricants de souliers pour femmes et enfants et les savetiers (Saint Crespin)
- Les Corduaniers : bottiers et marchands de chaussures d'hommes et de bottes (Saint Crespin)
- Les Couvreurs : ou scailleteurs ou scailteurs (Sainte Barbe)
- Les Cureurs et les Toiliers: qui s'occupaient de l'entretien des draps, blanchisseuses et lingères (Saint Lambert)
- Les Cuveliers et les Sclaideurs: tonneliers et déchargeurs de vins (Notre-Dame-aux-Fonts)
- Les Drapiers : tisserands, foulons et marchands, teinturiers, cardeurs, fileurs et peigneurs (Saint-Sévère)
- Les Fèvres: travailleurs et négociants de métaux sauf l'or et l'argent (Saint Éloi)
- Les Harengiers et les Fruitiers: marchands des fruits de terre et de mer c'est-à-dire les poissons et les fruits (Mère de Dieu)
- Les Houilleurs (ou Mineurs)1: (Saint Léonard)
- Les Macons et tailleurs de pierres et de marbres, les paveurs (Sainte Barbe)
- Les Mangons : bouchers (Saint Théodore)
- Les Mairniers : marchands de bois de construction (Sainte Catherine)
- Les Merciers : vendeurs de mercerie, d'épices, d'encre, d'articles en cuir et les articles de bureau (Notre-Dame)
- Les Meuniers : (Sainte Catherine)
- Les Naiveurs : bateliers (Saint Nicolas)
- Les Orfèvres : ainsi que les bijoutiers, lapidaires, graveurs, selliers, les imprimeurs, les libraires, les faiseurs d'épées, les verriers, vitriers (Saint Luc)
- Les Pêcheurs et les marchands de poissons (Saint Pierre)
- Les Pelletiers et les Fourreurs : qui étaient aussi appelés "vair-scohier" du nom de la fourrure du vair et du scohier, dérivé du mot scos qui signifie peau enlevée de la bête. (Saint Hubert)
- Les Porteurs de sacs , réputés très grossiers (Saint Lambert)
- Les Retondeurs : travailleurs de l'embellissement des draps avec les rémouleurs, les banselliers qui étaient des vanniers qui dotaient les bouteilles d'un panier en osier (Saint Jean Baptiste et Saint Maurice)
- Les Soyeurs : scieurs de long (Vierge de la Visitation)
- Les Tailleurs et les Couturiers : Entretailleurs de draps (Saint Martin)
- Les Tanneurs : (Saint Jean Baptiste)
- Les Texheurs: tisseurs de toiles et les tisserands (Saint Désir)
- Les Vieux-warriers: fripiers (Sainte Anne)
- Les Vignerons: (Saint Vincent)

Règlement de la corporation des fèvres de Liège, 16ème siècle.

« Nous les jurés du bon métier de la cité de Liège, à tous ceux qui verront ces articles, salut! Nous faisons savoir que chacun est tenu de maintenir les règlements et privilèges dont le métier des fèvres est muni.

I. Personne ne pourra travailler ni vendre nos ouvrages de fer battu, de fonte, d'étain, s'il n'appartient à notre bon métier des fèvres et s'il n'est pas natif de la cité ... sous peine d'une amende dont la moitié est donnée à la cité et l'autre moitié à notre bon métier.

II. Quiconque voudra apprendre l'art et la pratique de notre bon métier, soit de serrurier, de potier d'étain ou de coutelier, se mettra au service d'un maître et se devra de payer des droits. S'il ne le fait pas, il sera contraint de le faire et le maître qui l'emploie paiera une amende au profit du métier, des inspecteurs et de l'accusateur.

IV. Les maîtres ouvriers des potiers d'étain ne pourront fondre, vendre le métal brut que si la qualité du métal a été contrôlée, à savoir trois quarts de fin d'étain et l'autre quart de plomb, sous peine d'amende et de confiscation.

VI. Nos jurés devront aller deux fois l'an parmi la cité pour vérifier poids et balances. Si des faux sont trouvés, le responsable verra ses poids confisqués et paiera une amende.

VIII. Nous ordonnons que les maîtres potiers ne pourront avoir pour aide que deux compagnons ouvriers avec un apprenti.

IX. Les marchands de gros demanderont sept sous la livre de clous et neuf sous la livre de fer pour charrue.

X. Les batteurs travailleront tous les jours ouvrables de quatre heures du matin à sept heures après Vêpres (l'été), et dès l'aube jusqu'au déclin du jour (l'hiver) car ils ne peuvent travailler à la lueur de la chandelle. »

III. MÉTIER DES CHERWIERS. (Règlements dès 1450 et 13 juillet 1581).

Seuls les Cherwiers ou ouvriers agricoles se servant de la charrue, pourront remuer, fouiller et retourner la terre avec palles (bêche), hawes (houes) et autres instruments pour y semer espeautre, froment, wassen (seigle), orge, poids (pois) vesses (vesces) favettes (fèverolles), navettes et choses semblables.

X. MÉTIER DES PORTEURS AU SAC

(Règlement des 18 août 1533; 4 mai 1626; 13 juin 1701 et 24 juillet 1700).

Seuls les porteurs pourront porter, toutefois le bourgeois pourra porter ou faire porter par les membres de sa famille pain, sel, navettes (25) et autres denrées du Bon Métier, si elles sont destinées à ses provisions personnelles. Il en est de même pour les Brasseurs, Revendeurs et Recoupeurs. Quant aux Boulangers, ils pourront charger le meunier de transporter leur blé au moulin, mais il leur est interdit d'effectuer personnellement ce transport. De toute façon, ils devront s'adresser aux Porteurs pour porter le grain dans leur grenier.

XVII. MÉTIER DES NAIVEURS.(Règlement du 6 juillet 1687).

Nul ne pourra naviguer sur la rivière de (Ourthe) et autres rivières sauvages (par opposition position à canaux) avec pascheps (bac du passeur d'eau), nasse (nacelle) ou petit basteau sans plein masteaux (sans voile), sans acquérir la Grande Raede du Métier.

XIX. MÉTIER DES MAIRNIERS.(Règlements des 24 juin 1568 et 20 mars 1603).

Seuls les membres de ce Métier pourront vendre denrées de bois soit rond, soit carré, soit fendu, cependant tout Ecclésiastique ou bourgeois, possédant bois et forêts, pourra vendre son bois. Il en est de même pour ceux qui possèdent un domaine par héritage, donation ou autre contrat, exception faite pour l'achat.

XXIII. MÉTIER DES CORBESIERS,(Règlements des 16 janvier 1554, 22 avril 1632, 5 octobre 1665 et 25 mai 1730)

On ne pourra vendre souliers que dans sa maison et dans une boutique en la Cité.(...) Deux jours par semaine, les marchands étrangers pourront vendre leurs peaux (...) Lorsqu'un marchand étranger aura introduit en la Cité du cuir quelconque, à l'exception de celui que les Cordouaniers travaillent, les Corbesiers pourront s'en fournir à suffisance, avant les Cordonniers et vice versa.

XXX. MÉTIER DES CHANDELONS ET DES FLOCKENIERS (Règlement du 23 avril 1617).

Les Chandelons (...) seront seuls autorisés à vendre toutes sortes de chandelles luminantes grosses et petites et ainsi que le commun le demandera, à savoir que les chandelles d'étal (étalages) devront être faites de bon suif et loyale denrée,(.) Les Chandelons pourront posséder stordeur (presseur) tant à eau qu'à cheval et à bras et à la main pour estordre l'huile, la moutarde et autres espèces. Ils pourront exposer en vente huile de navette (golza), de gaille (noix), de chaisnes (chanvre), de linsmence (lin), huile ou graisse de poisson appelée communément Traine, huile d'olives ou autres, vendre toureaux de navette, mostarde, ramons (balais), brocales (tiges d'orties servant d'allumettes), sywes (suif), sayns (saindoux), vieux son et toutes autres sortes de crasseries (de matières grasses). Ils seront cuiseurs et faiseurs de savon. blanc ou noir et doghet (goudron).

Un contrat d'apprentissage à Tournai en 1342.

C'est à savoir que ledit Lotin, fils dudit Mathieu de le Kaserie, doit demeurer avec ledit Jacquemon Cochest, coutelier, six ans de suite...

et ledit Jacquemon doit assurer le boire, le manger, le coucher, le lever audit Lotin..., et doit lui apprendre et enseigner ledit métier... ; et peut l'envoyer partout en ville et au dehors...

Ledit Mathieu doit fournir son fils en vêtements et chaussures... ; et si ledit Lotin manque une journée, il la rattrapera au bout de six ans...

¶
Uinum vetus odoriferum
Aller wolriechender Wein.



La Taverne

Albucasis, Tacuinum sanitatis,
Allemagne (Rhénanie), XV.
siècle

Paris, BnF, département des
Manuscrits, Latin 9333, fol. 92v.

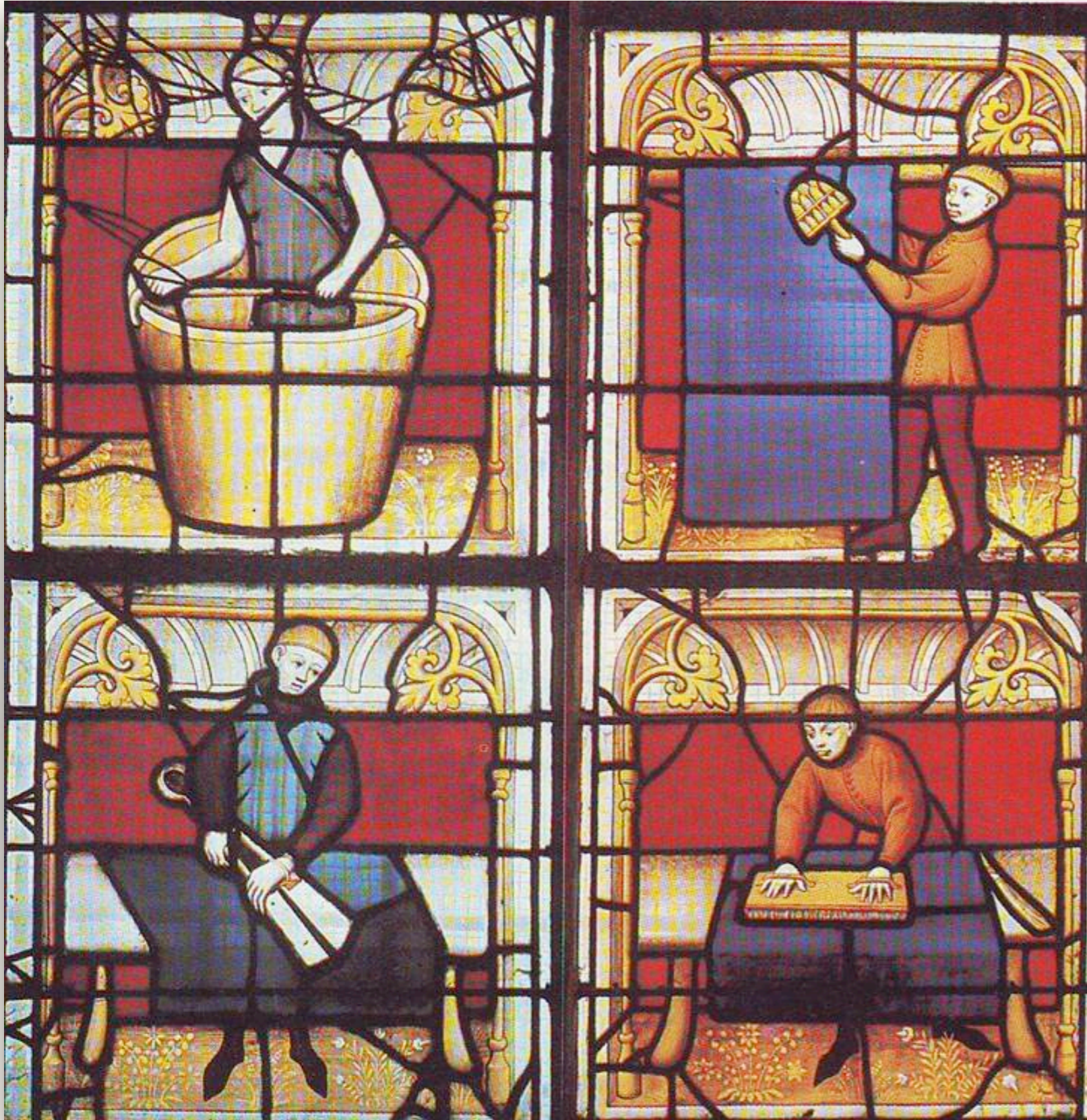
Uinum vetus odoriferum Complet in m. 2. Ele amissum optime odoriferum
tunc abstinere, nisi cum spe Confer sit sicut Neu in ser. sensib. et
memorie p. n. Uinum in p. n. in m. 2. et medulla lactucarum. Quid
quis singularem subtilam Confer mag. sicut sicut Uinum et sicut Uinum
Aller wolriechender Wein. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2.
Et ista sunt sicut Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2.
Et ista sunt sicut Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2.
Et ista sunt sicut Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2. Uinum in m. 2.

tres hors du sacrifice leur fut
cause de garder chastete et d'y
mettre leur estude entierement.



Cy apres l'enlunt de floze
ribaude. des fleurs d'esse ap
pellee. et femme de zephyre.
La. leuif. rubrade.

Boccace, *De Mulieribus*
Claris, France (Paris),
début XVe siècle
Paris, BnF, département
des Manuscrits, Français
598, fol. 97



Vitrail de l'église
de Saumur-en-
Auxois,
Bourgogne, France,
XVe siècle.



Enluminure du « Maître de la cité des dames » extrait du manuscrit Le chevalier errant de Thomas de Saluces, 1400-1405, BNF Paris.

Les loges de la foire du Lendit, entre Paris et Saint-Denis,
dans les Grands Chroniques de France de la fin du XVe siècle.



La foire du Lendit. Pontifical de Sens, France, XI^e siècle. Paris,

BnF, département des Manuscrits, Latin 962, fol. 264.





Jour de foire
Aristote, Politiques et
économiques, France, XV. siècle



Milly-la-Forêt (Essone, France) - La halle (XVe siècle)

Cartulaire de la commune de Dinant, 1263

... Afin d'embellir notre ville de Dinant et pour le profit et l'utilité de tous, et principalement des marchands, le maire, les échevins et toute la communauté de la ville ont élevé un édifice communément appelé halle...

Tous ceux qui demeurent en la ville et les étrangers qui y viendront pour vendre drap, toile, pain, mercerie ou autres marchandises devront exposer et vendre leurs marchandises en la halle...

S'il arrive que la halle... s'écroule, brûle ou se détériore, nous et nos successeurs, les évêques de Liège, nous engageons pour la moitié des frais et dépenses nécessaires à l'entretien et à la réparation, la ville étant engagée pour l'autre moitié...



Les anciennes Halles aux Viandes de Liège, reconstruit vers 1546. (Rue de la Boucherie et rue de la Halle).



La Halle al'Chair, Namur, XVIIe siècle.



Tournai (Belgique), la Halle aux Draps (1610).

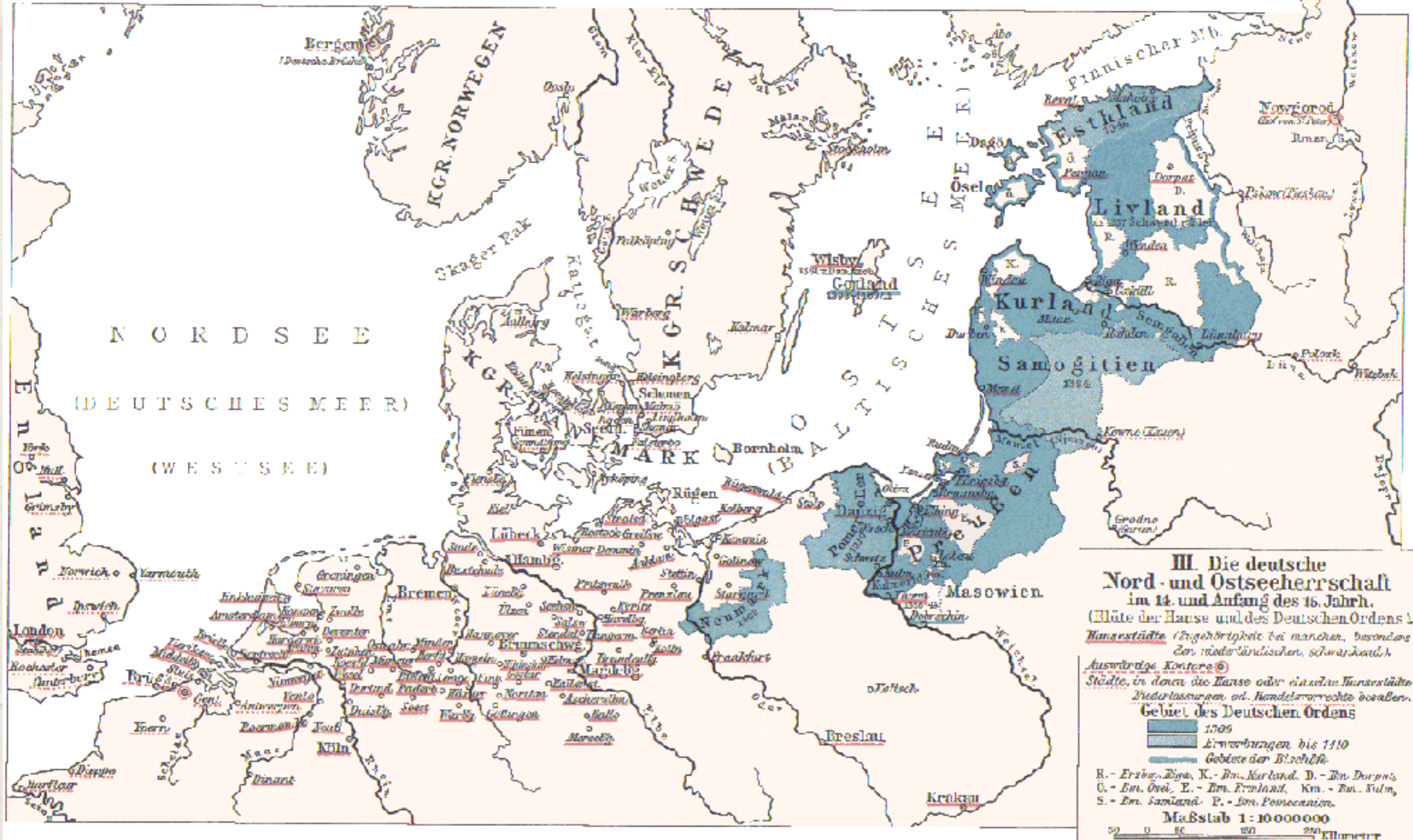
Carte du commerce en Europe au Bas-Moyen-Âge.



-  Villes de la Hanse
-  Grandes foires
-  Centres italiens
-  Autres comptoirs
-  Autres comptoirs
-  Champagne
-  Italie du Nord

Carte du commerce en Europe au Moyen âge. Réalisation: Alain Houot.





Les villes de la Hanse au XVe siècle (soulignées en rouge)
et les États Teutoniques (en bleu).

Putzger, F. W., (1901), Putzgers Historischer Schul-Atlas, Leipzig.

Contrat signé à Gênes, 1234

Moi, Ruffin, je confesse avoir reçu et eu de toi, Otton, drapier, 8 pièces de drap de soie dorées. Cette marchandise, avec la permission de Dieu, je dois la porter à la foire de Provins et en Flandre pour la négocier et, de là, revenir à Gênes. AU retour, une fois déduit le capital, je dois avoir le quart du gain.

Pédro TAFUR, Carnet de voyage d'un hidalgo espagnol. Il visite Bruges en 1438

- « Bruges est une grande ville, très riche, et l'un des principaux marchés du monde. On considère généralement que deux villes luttent pour la suprématie commerciale à l'ouest la Bruges flamande et à l'est Venise.
- « Il me semble pourtant, et je ne suis pas le seul de cet avis, que l'activité commerciale de Bruges dépasse celle de Venise [qu'il a aussi visitée]. Je me l'explique de la manière suivante. Bien que l'Angleterre déploie quelque activité commerciale, Bruges est le seul grand centre commercial de tout l'Occident. Tous les pays s'y rencontrent donc, et l'on prétend que le nombre de navires qui quittent le port brugeois [L'Écluse] est supérieur à sept cents certains jours. À Venise inversement les seuls marchands que l'on rencontre sont des habitants de la ville même, et ce quelle que soit sa richesse, (...]
- « On trouve à Bruges des produits d'Angleterre, d'Allemagne, du Brabant, de Hollande, de Zélande, de Bourgogne, de Picardie et d'une bonne partie de la France. [...] J'ai vu des oranges et des citrons de Castille frais comme s'ils venaient d'être cueillis, des fruits et du vin de Grèce [...]. J'y ai vu des étoffes et des épices d'Alexandrie et de tous les coins du Levant exactement comme si on y était ; des peaux de la région de la mer Noire [...] On y trouvait tous les produits d'Italie : brocart, soie, armes et tout le reste. Bref on y trouve en quantité illimitée toutes les marchandises produites dans le monde. »

GUICHARDIN, Description des Pays-Bas, 1567

« L'accroissement plus notable qui a fait cette ville (Anvers) si riche et si fameuse commença vers 1503 - 1504, lorsque les Portugais commencèrent de conduire épices et drogues des Indes en Portugal et de là aux foires en cette ville d'Anvers, lesquelles épices et drogues devaient auparavant aller par la mer Rouge à Beyrouth et à Alexandrie et de là conduites par les Vénitiens à Venise qui, par l'Italie, par la France, par l'Allemagne et par autres provinces chrétiennes les épandaient.

Anvers est entourée de belles et fortes murailles ...

Grands et petits navires y sont toujours grand nombre qui vont et qui viennent ... Il y a à toute heure et en tout endroit navires de tous pays, avec toutes sortes d'hommes et de marchandises ...

Et soir et matin, les marchands vont à certaine heure à la Bourse des Anglais; et là, ils traitent sur l'achat et vente de toutes sortes de marchandises; et après, ils vont à la nouvelle Bourse qui est la place principale; et là, l'espace d'une heure, et par les mêmes interprètes des langues, ils traitent particulièrement des dépôts et des changes. »



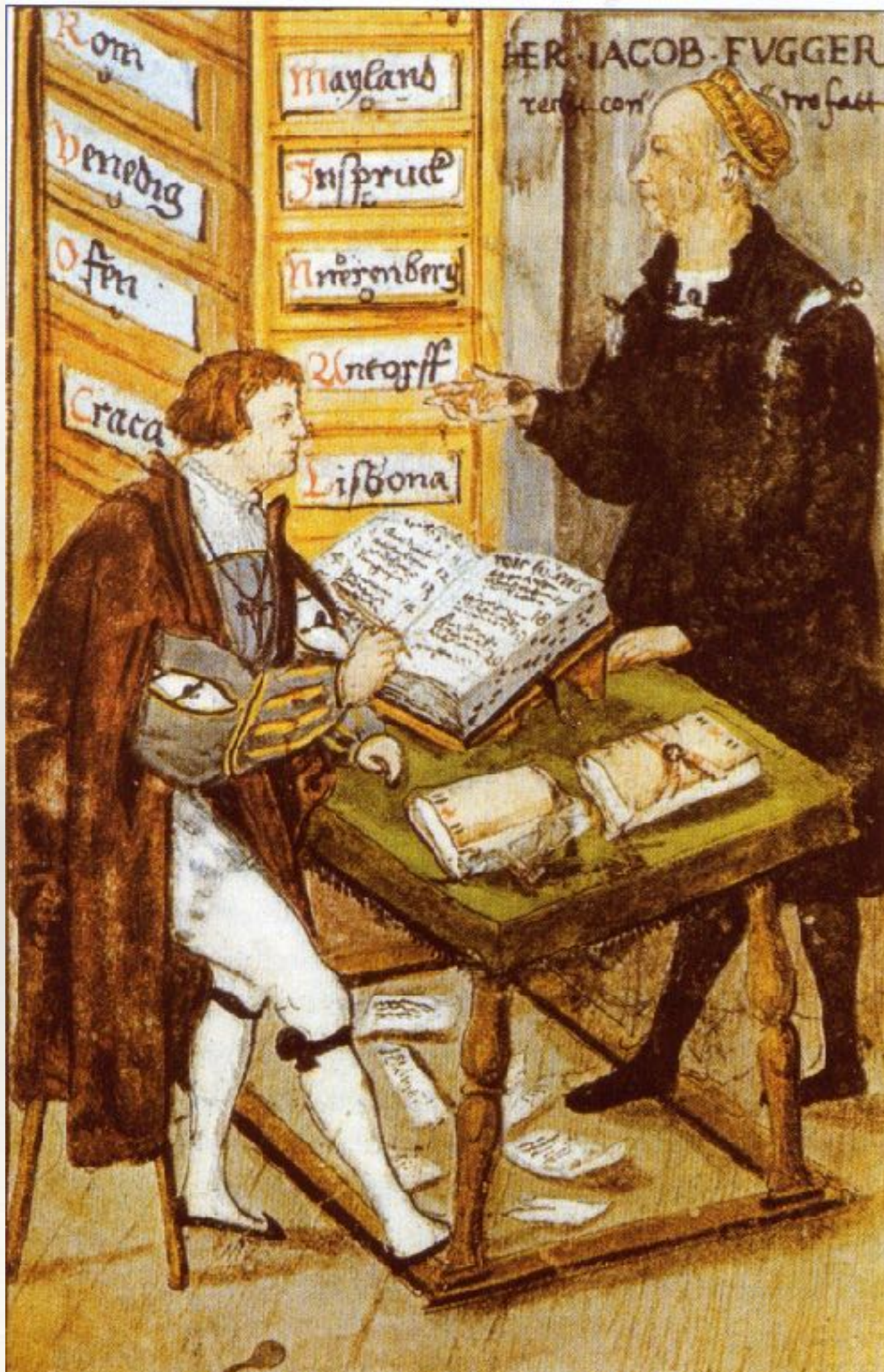
Anvers, gravure sur
bois, 1515.

Quoniam in laudem insignis opidi Antwerpseii versus.



Liège, le Quai-sur-Meuse, 1553. pont des Arches et embarcadères.

Lavis et aquarelle, Archives de l'Etat de Liège.



Le banquier Jacob Fugger avec son comptable. Les dossiers derrière eux citent le nom des succursales de la maison Fugger, véritablement Rome, Venise, Cracovie, Lisbonne, Innsbruck, Nuremberg, etc., 1517, de M. Schwarz



Esterlin de Robrecht de Béthune (1305-1322).

Sur l'avers, la tête couronnée du comte regarde vers la gauche.

On peut déduire de la légende sur le revers (MONETA ALOSTEN) de la pièce que celle-ci a été frappée à Alost.

Bruxelles, 2 juillet 1353

« A tous ceux qui verront ces présentes lettres (...) Qu'il soit connu de tous qu'ayant considéré avec grande attention les maux, périls et infortunes qui pourraient survenir à nous et à nos successeurs parce que nous manquons dans notre ville de maison de commerce et spécialement de maison aux draps, dite vulgairement une « halle »; ayant considéré en outre la grande évidente utilité et la commodité manifeste de semblables édifices, nous, après bonne et mûre délibération et d'un commun accord, nous avons acheté et acquis pour la maison susdite (...) »

D'après la chartre de Thibaud, comte de Champagne, 1137

Je, Thibaud, comte de Champagne et de Blois, concède à perpétuité aux hommes du marché de Provins la foire de la Saint-Martin, comme elle existait anciennement et avec tous les gens de métiers qui s'y trouvent. Je le fais à condition d'avoir la moitié du prix de tous les logements et toutes autres coutumes et mes revenus comme je les avais.

D'après *Privilèges et coutumes des foires de*
Champagne, XIIIe siècle.

Le comte aura sous sa protection tous les marchands, toutes les marchandises, et toutes les personnes venant à la foire, dès le jour où ils arrivent à leur hôtel jusqu'à leur départ, du lever du soleil jusqu'à son coucher. Il leur fera restituer tout ce qui pourrait leur être volé en chemin et demandera réparation au seigneur du lieu où le préjudice a été commis.

Extrait de règlement de la Hanse de Londres au 13ème siècle

« Tous ceux qui veulent jouir de privilèges doivent faire partie de la hanse (flamande) de Londres (...). Tous ceux qui se rendent en Angleterre ou ailleurs où ce privilège doit être observé, par exemple: les tisserands, les foulons, les tondeurs, les ouvriers du cuir, les marchands; verront leurs marchandises confisquées, à moins qu'ils n'aient renoncé à leur métier depuis un an et un jour, par une déclaration faite devant les échevins de leurs villes. Ils devront en outre fournir la preuve légale, par lettre officielle émanant de leur ville, qu'ils sont membres de la guilde avant d'avoir payé un marc d'or ou plus, comme il semblera bon aux échevins et au conseil de leur ville ».

6 - Le Clergé dans la ville

LA RESIDENCE DU PRINCE ET EVEQUE A LIEGE.

Collection des cartes de France



Die Fürst und Bischoffliche Residenz zu Lüttich
wie solche 1727 von dem Fürst Bischoff Georg Ludwig erneuert
und verbessert worden.
La Residence du Prince et Evêque de Liège
comme elle fut renouvelée en 1727 du Prince et Evêque
Louis.

La résidence du Prince Evêque par J. G. Bergmuller, Augsbourg, 1738, Eau-forte.



Cours de philosophie à Paris, Grandes chroniques de France (XIVe).



Cours universitaire, Liber ethicorum (Henricus de Alemania, XIVe).



Église Saint-Julien-le-Pauvre, premier siège des assemblées de l'université de Paris, vers 1200.



Université de Louvain, fondée en 1425.

Mediaeval Universities

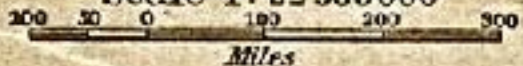
Universities

- founded in the 12th century thus: *Paris*
 " " " 13th " " : *Padua*
 " " " 14th " " : *Erfurt*
 " " " 15th " " : *Born*

The political divisions on the map are those of about 1500, although some of the universities had become extinct by that time. The figures indicate the date of founding. In Portugal the site of the university alternated between Lisbon and Coimbra till 1537, when it was fixed at the latter place.

An - Arezzo, *Fl* - Florence, *Pa* - Padua,
 12157 1349 1222
Pal - Palatinat, *Vic* - Vicenza,
 1204

Scale 1:22 500 000



William R. Shepherd: Historical Atlas, New York, Henry Holt and Company, 1923,



Martin Schongauer,
gravure sur bois,
extrait de la Margarita
Philosophica, 16ème
siècle.

7 - Le pouvoir politique des villes

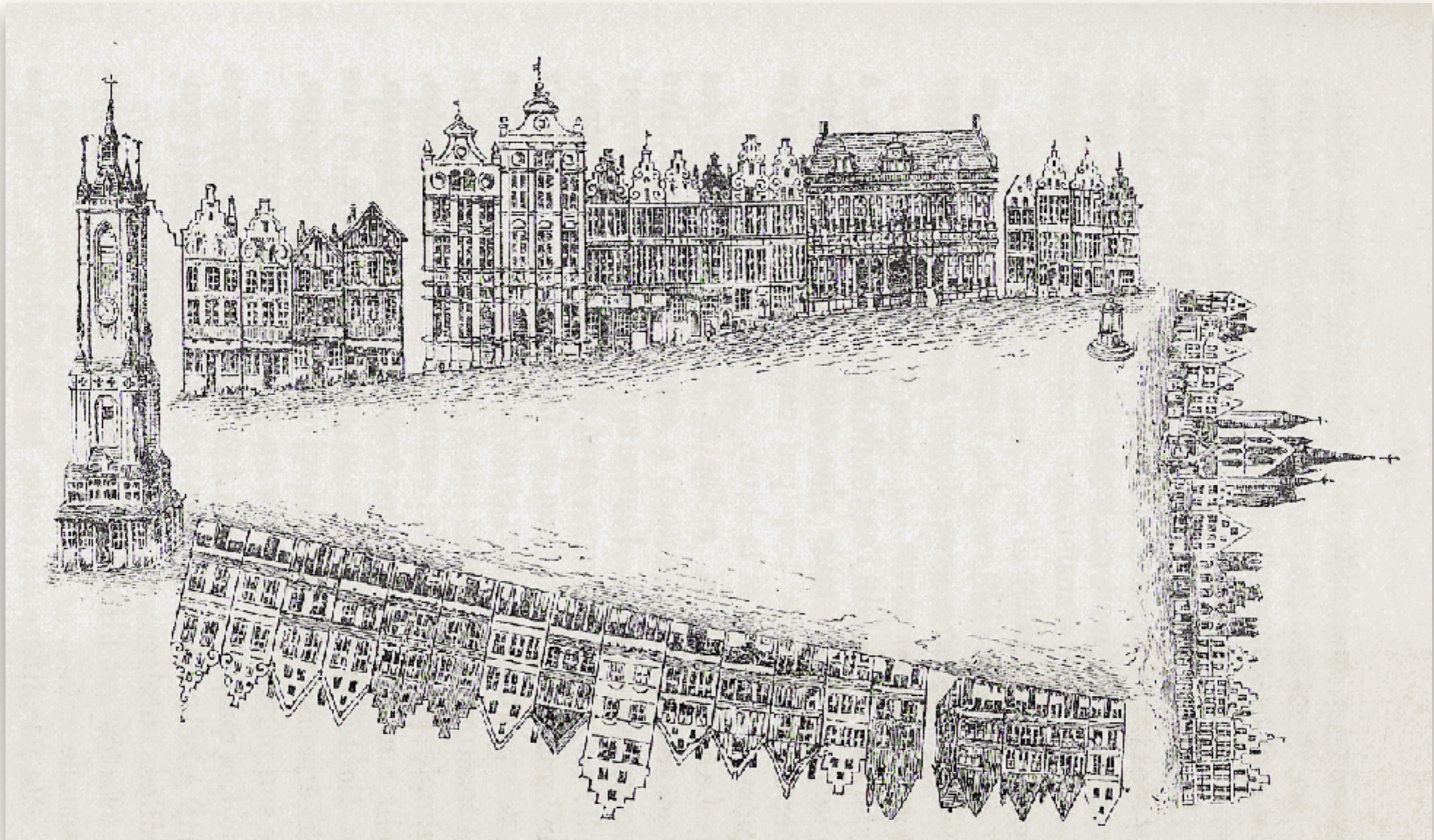


Le beffroi de Gand,
XIVe siècle, par
l'architecte Van
Haelst et la Halle aux
Draps.

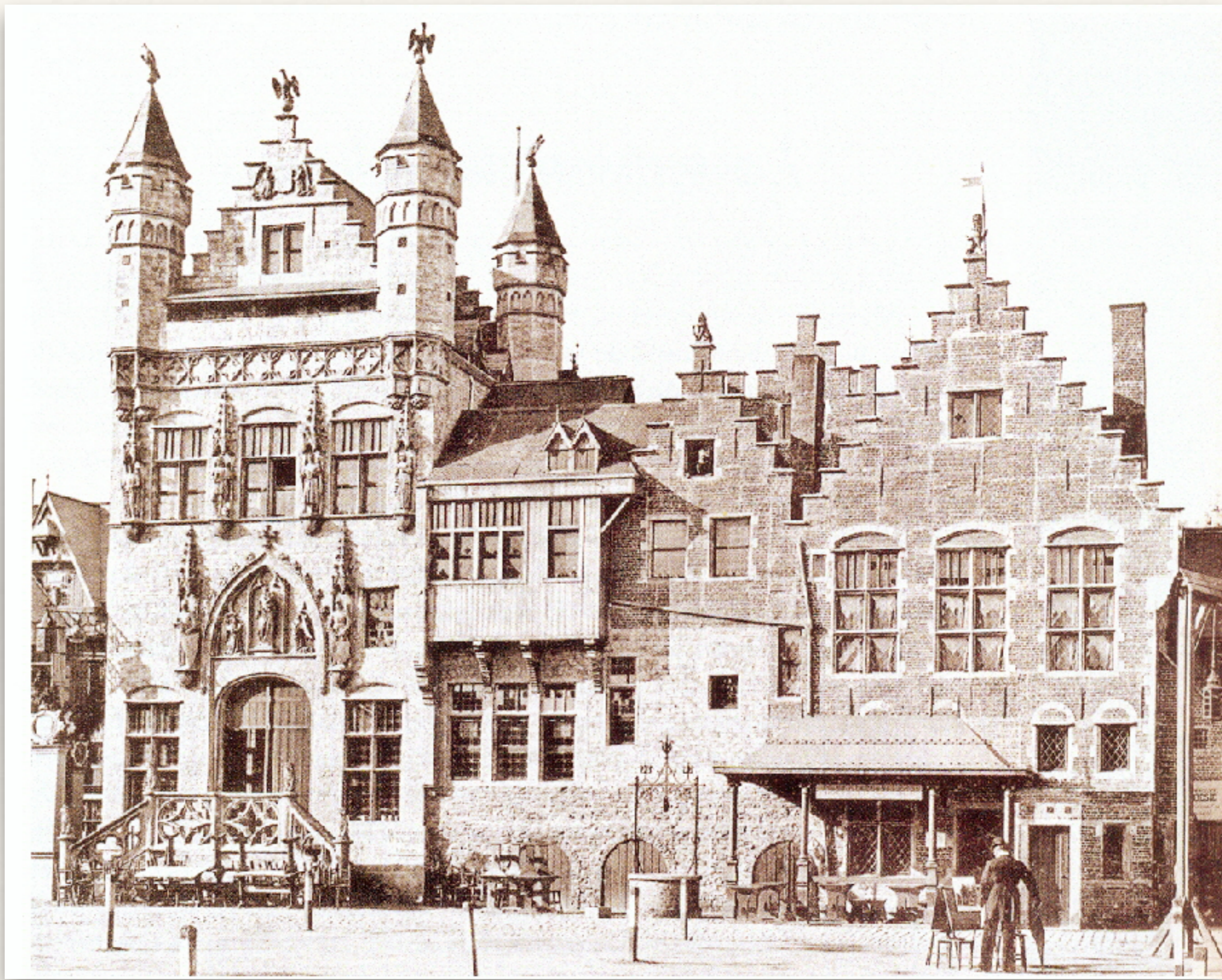


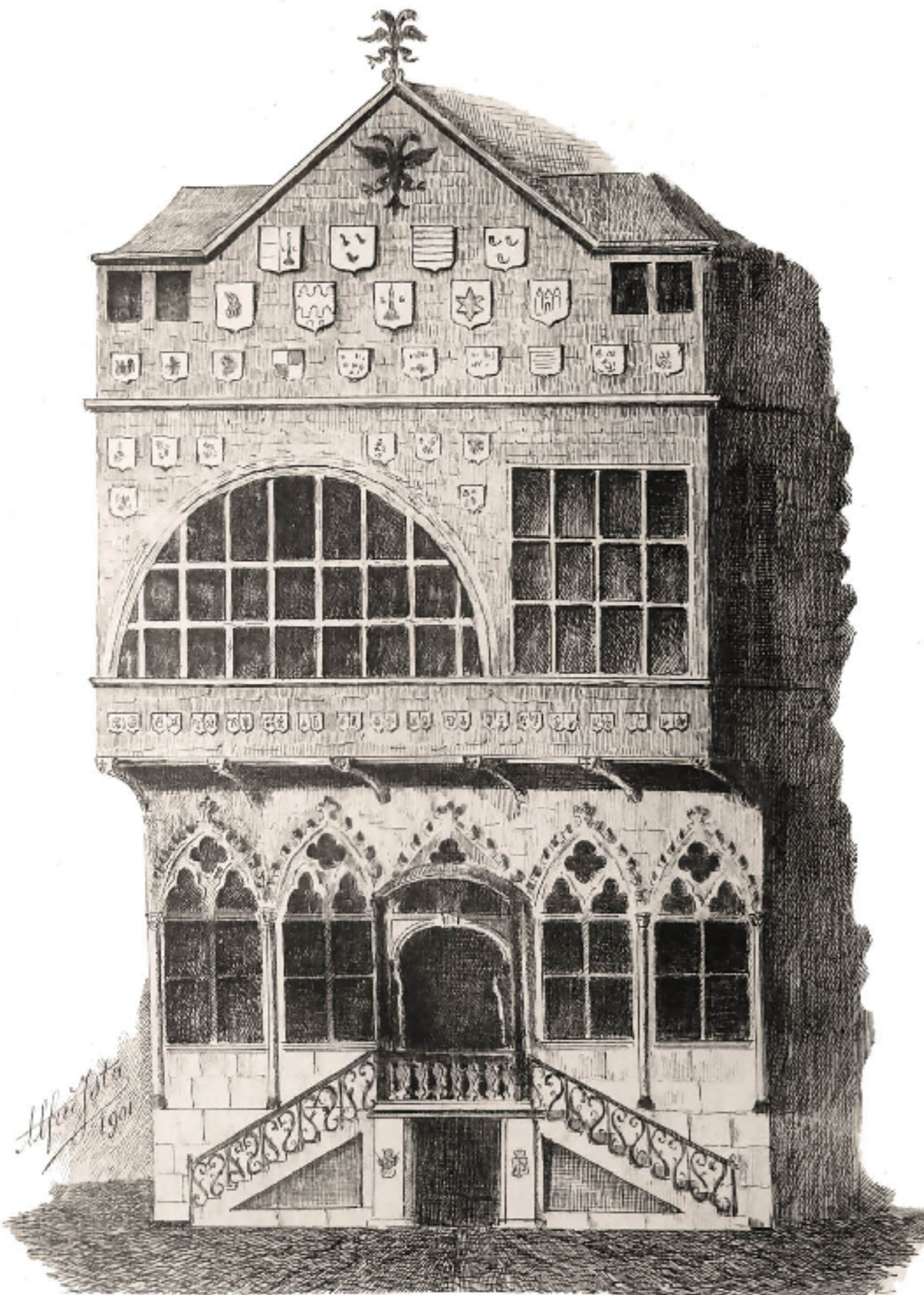
Belfroi de Bruges,
construit du 12ème
siècle au 19ème siècle.

La Grand'Place de Tournai, vers 1610, d'après un dessin
conservé à la bibliothèque communale de Tournai.



Reconstitution (1895) de l'Hôtel de ville d'Anvers tel qu'il devait être au 16ème siècle.





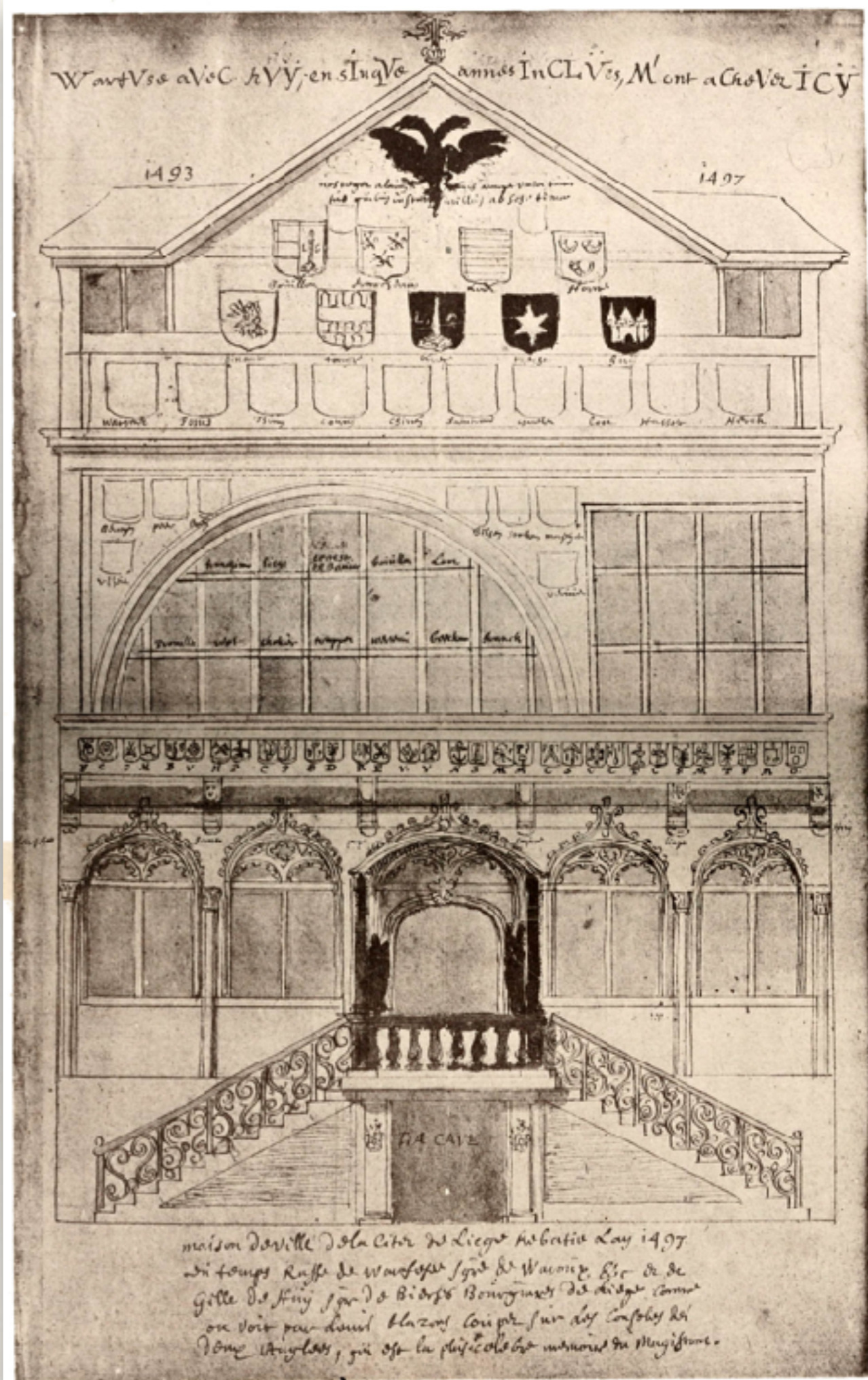
Reconstitution de la Violette en
1497, ancien hôtel de ville de
Liège, lithographie.

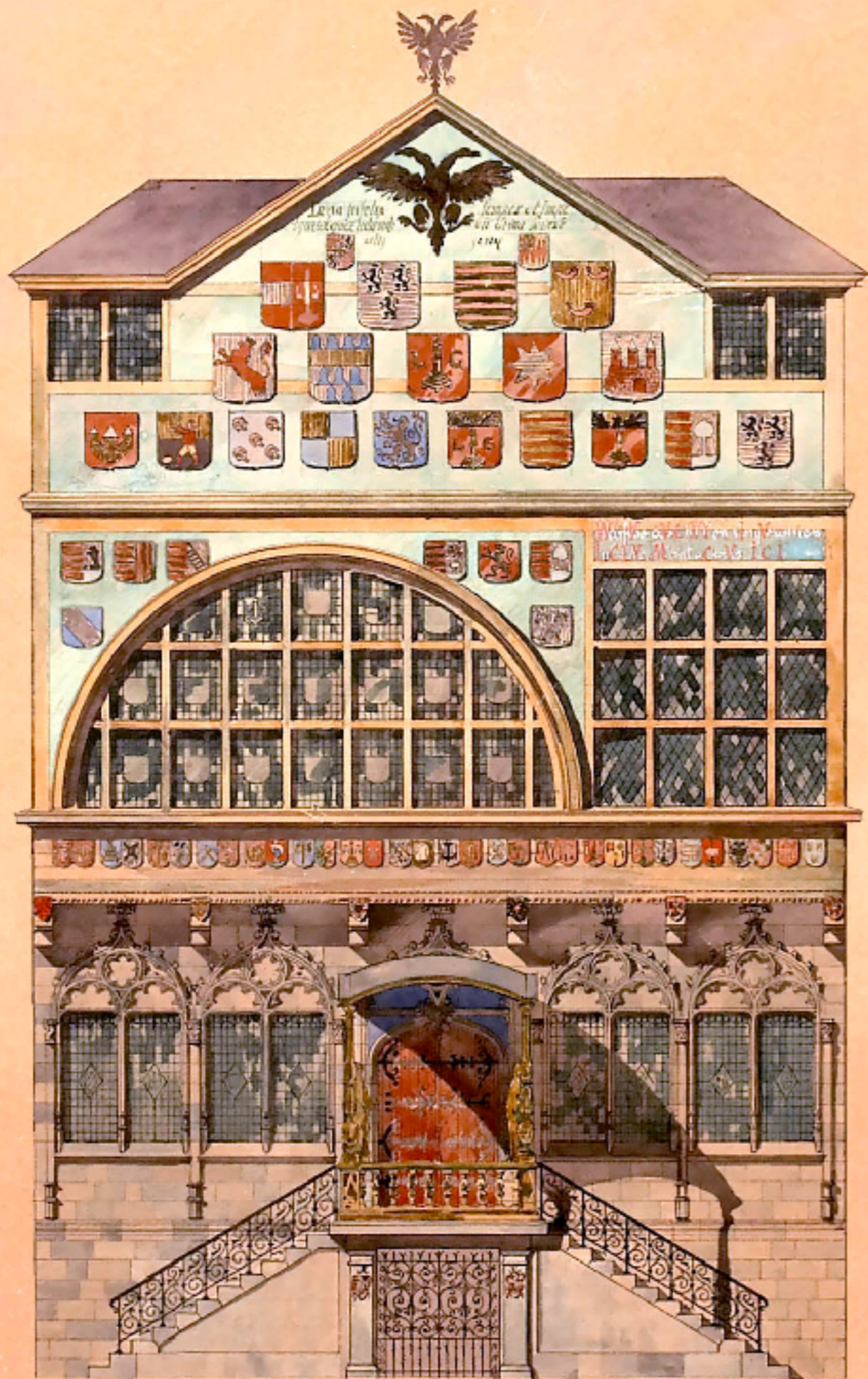
Hotel de ville de Liège - Degobert. Degobert 1792



La Violette de 1497, ancien
hôtel de ville de Liège,
lithographie.

Dessin contemporain par Abry





Reconstitution de la
Violette du 15ème siècle,
par Jaspar



En 1691, l'ancienne « Violette » (qui doit son nom à l'enseigne d'origine), en face du Perron et de la place du Marché, maison de ville érigée entre 1480 et 1498 après le sac de Charles le Téméraire. Ville de Liège, collections bibliothèque Ulysse Capitaine, Gravure.



Inconnu, L'érection (restitution) du
Perron liégeois sous Maximilien-
Henri de Bavière, XVIIe siècle, ©
Grand Curtius

Inscription sur le perron liégeois de 1478

« LE PERRON QUE LIEGE REGARDE AVEC ORGUEIL
COMME L'EMBLEME SACRE DE LA PATRIE
FUT REPLACE SUR CE PIEDESTAL LE 10 JUILLET 1478.
LIEGE OU VIVENT LES ARTS, LIEGE NOUVELLE
ATHENES,
CHARLES T'A RUINEE ET COUVERTE DE CHAINES !
LOIN DE TOI, PAR SON ORDRE A BRUGES EXILE,
J'Y SUIS RESTE DIX ANS, D'OUTRAGES ACCABLE.
MAIS CES TEMPS SONT PASSES DE SERVITUDE AMERE
ME VOICI DE NOUVEAU SUR TON SEIN, O MA MERE ! »

« Armoiries de Liège au peuple du pays (1598) » Dans « Fleurs des vieux poètes
liégeois, 1550-1650, Nicholas Joseph Peetermans, Liège, 1859 »

Liégeois! c'est le blason de ton pays hautain,
Tel que lui ordonna Saint Hubert Aquitain :
Tu vois, haute élevée, une ronde colonne
Signe de liberté, municipale de Rome;
Tu vois aussi la croix sur le cime honorée,
Signe que la province en Dieu prend sa durée.
Et puis la pomme ronde au sommet, pour signal
Que tout l'estat se tient par droit impérial.
Mais qu'est-ce des Lions au bas de l'écusson
Soustenans ce pin droit, d'une brave facon?
Ce monstre que les tiens pour la foy et patrie,
Hardis comme lions, hasarderont leur vie.
Défen donque la foy, magnanime Liégeois,
Comme tu fis jadis contre les Albigeois!

Garde bien la colonne ou repose ta gloire,
Le fruit de ton bonheur, le pris de ta victoire;
Aime Dieu et ton prince, et mal ne t'aviendra,
Puis la sainte justice en paix te maintiendra.
Garde les bonnes meurs, peuple de haut courage.
Puisque tu as du ciel les faveurs en partage,
Fuy tout ambition et l'injuste procès;
Ne permets des méchants impunis les excès.
Maintien de ta cité l'union tant louable,
Qui, vers tous estrangers, t'a rendue admirable.
Porte au prince bon cœur; cela veut la raison.
Soit au temps fortuné, soit en l'autre saison :
Car jamais du plus fort ne fléchis aux alarmes.
Quand pour luy, vigoureux, tu pris les justes armes!

8 - Santé et Hygiène en ville



Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris (vers 1482)

Hotel Dieu de Paris, Gravure, vers 1500, Paris.





« Les étuves »
Valère Maxime, Faits
et dits mémorables,
Bruges, fin XVe siècle
Paris, BnF,
département des
Manuscrits, Français
289, fol. 414v.

Blandum ead ma
lum. **Translatio.**
En ceste partie de
l'œuvre commence le

continuation soit raisonnable
peut avoir qui considère les
matieres de **viii.** precedens. Car
du premier il a traité du cultu

Extrait de Lepecq de la Cloture, Collection d'observations sur les maladies épidémiques, Rouen, 1778

Son enceinte est triste, étouffée par le peu de largeur de ses rues, d'ailleurs mal alignées, trop peu ouvertes ; par la hauteur relative et trop considérable de ses maisons, qui semblent être amoncelées si près les unes des autres que dans plusieurs endroits, elles se retirent mutuellement l'aspect du soleil, la lumière et l'air...

Les places n'y sont ni assez multipliées, ni assez étendues...

La privation des courants du Nord, le peu d'élargissement de ses places, la distribution oblique et coudée de ses rues, la plupart trop étroites, la construction de ses maisons en bois et en plâtre... la malpropreté de ses rues, surtout dans les bas quartiers... une multitude de latrines qui ne sont nullement balayées par aucun courant d'eau et qui communiquent même beaucoup de puanteur à la plupart des maisons, mille autres causes sont capables d'y attirer l'humidité, de l'y fixer dans les temps pluvieux... d'attirer encore les brouillards, de les conserver plus longtemps, surtout dans certains quartiers...